



Gouvernement du Burkina Faso

**Programme des Nations Unies pour le Développement
Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou
N°00057453**

***EVALUATION FINALE DU PROGRAMME CONJOINT DE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE URBAINE (PCRSU)***

RAPPORT FINAL

Equipe d'évaluation :

Dr Zéphirin EMINI EKOUMA, chef de mission

Rimei LINARES

Gaston LAIA

Boukaré SAWADOGO

Janvier 2013



UN HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

REMERCIEMENTS

Au terme de sa mission, l'équipe chargée de l'évaluation finale du Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou (PCRSU-O), voudrait remercier le Gouvernement du Burkina Faso, le PNUD et ONU-Habitat pour la confiance placée en elle.

L'équipe souhaite également témoigner sa gratitude à tous ceux qui ont bien voulu accorder un peu de leur temps précieux et partager leurs opinions sur le Programme. Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit :

- Du Secrétaire Général du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) ;
- Du Directeur Général de la Coopération du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et ses collaborateurs;
- Du Maire de la commune de Ouagadougou ;
- Des Maires et des membres des Comités Locaux de Sécurité des Arrondissements de Bogodogo et de Nongremassom;
- Du Directeur Pays Adjoint/ Programme du PNUD assisté par la Team Leader Pauvreté/OMD du PNUD;
- Du Conseiller d'ONU-Habitat et la Chargée de programmes ONU-Habitat au Burkina Faso ;
- Du Coordonnateur par intérim du PCRSU et ses collaborateurs;
- Des Coordonnateurs des trois (3) composantes et leurs membres d'équipe;
- Des anciens experts du PCRSU ;
- Des consultants du PCRSU ;
- De tous ceux ou celles qui ont apporté un quelconque soutien à l'atteinte des objectifs de cette mission.

Sommaire

| | |
|--|-------------|
| LISTE DES TABLEAUX..... | 4 |
| LISTE DES FIGURES..... | 4 |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS | 5 |
| RESUME EXECUTIF | 6 |
| I. INTRODUCTION..... | 8 |
| 1.1. Contexte de l'évaluation..... | 8 |
| 1.2. But et objectifs de l'évaluation..... | <u>109</u> |
| 1.3. Résultats attendus | <u>109</u> |
| 1.4. Méthodologie utilisée | <u>109</u> |
| 1.5. Difficultés rencontrées..... | <u>1211</u> |
| II. PRESENTATION DU PROGRAMME..... | <u>1312</u> |
| 2.1. Contexte et objectifs | <u>1312</u> |
| 2.2. Le dispositif de mise en œuvre | <u>1413</u> |
| III. RESULTATS DE L'EVALUATION | <u>1615</u> |
| 3.1 La pertinence du programme | <u>1615</u> |
| 3.2 L'efficacité du programme | <u>1716</u> |
| 3.3 L'efficience du programme | <u>3028</u> |
| 3.4 Les effets et impacts du programme..... | <u>3632</u> |
| 3.5 La promotion de l'égalité de genre..... | <u>4036</u> |
| 3.6 L'appropriation du programme | <u>4238</u> |
| 3.7 La pérennité des acquis du programme | <u>4440</u> |
| 3.8 Leçons apprises..... | <u>4541</u> |
| CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | <u>4743</u> |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----------------------|
| Tableau 1: présentation synoptique du PCRSU | 1514 |
| Tableau 2: niveau d'atteinte des résultats attendus de l'appui technique de l'ONU-Habitat à la composante 1 | 2019 |
| Tableau 3: synthèse des forces et des faiblesses au niveau de la mise en œuvre et du suivi - évaluation | 2624 |
| Tableau 4: bilan d'exécution physique | 2725 |
| Tableau 5: bilan d'exécution financière | 3229 |
| Tableau 6: synthèse des forces au niveau du financement et de la communication | 3531 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----------------------|
| Figure 1 : proportion des femmes et des hommes ayant participé aux formations | 4137 |
| Figure 2 : proportion des femmes au sein des Comités Locaux de Sécurité | 4238 |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|--------------------|--|
| ALPC | : Armes Légères et de Petit Calibre |
| CAUPI | : Coalition des Acteurs Urbains pour la Prévention de l'Insécurité |
| CEDEAO | : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CLS | : Comité Local de Sécurité |
| CNLPAL | : Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères |
| DGCOOP | : Direction Générale de la Coopération |
| DPM | : Direction de la Police Municipale |
| DPP | : Direction de la Police de Proximité |
| FACE | Certification des Autorisations de Dépense |
| IEC | : Information, Education et Communication |
| ISAG | : Intégration Systématique de l'Approche Genre |
| MATDS | : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité |
| MEF | : Ministère de l'Economie et des Finances |
| NEX | : National Exécution/ Exécution Nationale |
| OMD | : Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| ONU-HABITAT | : Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains |
| OSCO | : Observatoire de Sécurité de la Commune de Ouagadougou |
| PCR | : Poste de Commandement Radio |
| PCRSU-O | : Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PTA | : Plan de Travail Annuel |
| PTF | : Partenaire Technique et Financier |
| SCADD | : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable |
| SG | : Secrétaire Général |
| SNU | : Système des Nations Unies |
| TDR | : Termes de Référence |
| UFM | : Unité Femmes et Mineurs |
| UMC | : Unité Mobile Cycliste |
| UMV | : Unité Mobile Véhiculée |
| USD | : Dollar américain |
| VCSR | : Volontaire Communal pour la Sécurité Routière |

RESUME EXECUTIF

Face à la situation de dégradation de la sécurité publique et compte tenu de son impact négatif sur le développement, le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'assistance technique et financière du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat), a mis en place le Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou (PCRSU-O).

Ce programme de renforcement de la sécurité urbaine vise à apporter une réponse intégrée à la question de l'insécurité publique et de la criminalité en milieu urbain, prenant en compte la capitalisation des acquis réalisés par différents acteurs (Mairie, Gouvernement, Organisations Non Gouvernementales, Système des Nations Unies, notamment le PNUD) dans certains domaines comme la police de proximité, la gestion des conflits, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC).

Il vise trois résultats qui constituent en même temps ses principales composantes: 1) *La dimension sécuritaire est pleinement intégrée aux efforts locaux et nationaux de planification urbaine* ; 2) *L'approche de prévention participative de la sécurité est mise en œuvre à Ouagadougou* et 3) *La présence et l'utilisation des ALPC sont réduites à Ouagadougou*. Ces trois (3) composantes sont exécutées respectivement par la Commune de Ouagadougou (composante 1), le Ministère en charge de la Sécurité (composante 2), et la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (composante 3). La quatrième composante est exécutive. Elle assure la coordination du Programme. Le Ministère de l'Economie et des Finances assure la coordination du Programme Le Programme est exécuté dans les 5 arrondissements et les 17 villages de la commune de Ouagadougou, depuis Juillet 2010, pour une phase pilote, jusqu'en fin Décembre 2012.

Conformément aux directives du document de Programme, et la volonté des parties prenantes au PCRSU une évaluation finale externe du Programme a été réalisée. L'objectif général de cette mission est d'analyser le processus de mise en œuvre du Programme, le niveau d'atteinte des objectifs, l'impact/effet sur les bénéficiaires au regard des objectifs fixés aux termes de la mise en œuvre du Programme. Il s'agit également de tirer les leçons tant positives que négatives de l'expérience du Programme, d'identifier les atouts et les insuffisances et faire des recommandations au Gouvernement, au PNUD et à ONU-Habitat pour la suite à donner au Programme en se fondant sur ses acquis.

Pour atteindre les objectifs assignés à la mission, la démarche méthodologique mise en œuvre par l'équipe de consultants a été participative et itérative. Elle a intégré étroitement et le plus largement possible toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Programme.

Sur la base des entretiens avec les acteurs impliqués, les bénéficiaires et des données obtenues sur le terrain, la mission d'évaluation en arrive à la conclusion que le Programme est pertinent tant pour les populations bénéficiaires que pour sa conformité avec la politique nationale. A cet égard, en matière de prise en compte des besoins des communautés, le Programme a agi en faveur de la compréhension de la problématique de l'insécurité et des moyens à mettre en œuvre pour la juguler, de la sécurité routière, du respect des droits de la femme et de l'enfant, de la participation des citoyens à la production de la sécurité, du rapprochement et de

l'interaction entre la population et les services de sécurité, de la promotion de l'emploi des jeunes, de la sensibilisation sur les dangers des Armes Légères et de Petit Calibre.

La mission note également une cohérence et un alignement du Programme avec les conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso (convention de la CEDEAO sur la circulation des armes légères) et les objectifs des politiques nationales (en matière de promotion du genre, de droits humains, de la jeunesse et de l'emploi, de la sécurité, de la gouvernance politique) mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Pour ce qui est de l'efficacité du Programme, la mission note que le dispositif organisationnel tel que prévu et mis en place était efficace, mais a comporté des insuffisances dans son opérationnalisation (relative autonomie des composantes, insuffisance de la synergie entre les composantes). L'appui technique de l'ONU-Habitat et le coaching du PNUD ont permis un démarrage effectif, une mise en œuvre des activités du Programme et aux différentes composantes d'atteindre des résultats appréciables (84,71% de taux d'exécution physique et taux d'exécution financière de 77,88%) et des effets positifs. Néanmoins, des faiblesses ont été constatées au niveau de l'appui technique. Elles sont liées entre autre à l'absence de formation du personnel du Programme en gestion de projets et programmes au moment du démarrage, à l'insuffisance de la synergie entre les composantes, aux retards de décaissement eu égard à la faible capacité d'anticipation dans la soumission des FACE et la lenteur dans leur traitement, à l'absence d'une base de données de suivi-évaluation définissant clairement les résultats attendus et des indicateurs objectivement vérifiables. D'une manière générale, les outils de suivi et d'évaluation ont fait défaut au Programme.

Pour ce qui est de l'appropriation du Programme, la cohérence du Programme avec les orientations nationales et les mécanismes de mise en œuvre, la définition des composantes du Programme, l'option de gestion, la définition du dispositif de mise en œuvre et la démarche d'exécution des activités, sont des indicateurs qui devraient garantir à termes un bon ancrage institutionnel. On note également que les composantes sont gérées par des institutions publiques spécialisées et dont les attributions traditionnelles cadrent avec les missions et les axes qui leur ont été confiées dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSU.

Quant à la pérennité, le PCRSU a reçu un écho favorable auprès des autorités étatiques et municipales, qui continuent de manifester un engouement pour ce Programme et leur volonté de l'étendre à d'autres villes du Burkina Faso. Cette dynamique et l'intérêt que les structures locales (Police Municipale, Police Nationale, CNLPAL) nourrissent autour de la question de la lutte et la prévention participative de l'insécurité urbaine, est porteuse de germes d'un avenir meilleur pour la durabilité des interventions.

L'intérêt des populations par rapport à l'importance des réalisations en matière de sécurité urbaine (sensibilisations, action des volontaires communaux pour la sécurité routière pour réguler la circulation au niveau des carrefours accidentogènes, les numéros verts mis à la disposition des populations, la diligence des interventions de la Police Municipale, l'existence des Comités Locaux de Sécurité), l'adoption d'une démarche participative pour impliquer les populations à la coproduction de leur propre sécurité et à la prévention de l'insécurité, constituent des indicateurs de pérennité.

Au regard des faiblesses constatées et des résultats atteints, des recommandations formulées devraient permettre de bien clôturer la phase actuelle du PCRSU et de mieux formuler une phase de consolidation du Programme.

I. INTRODUCTION

1.1. *Contexte de l'évaluation*

Sous de multiples formes, l'insécurité, la délinquance, la violence constituent des préoccupations majeures pour les gestionnaires de toutes les agglomérations du monde. Au Burkina Faso en général et à Ouagadougou en particulier, ville carrefour, étalée sur 30 km de long et 20km de large, avec une population d'environ deux millions d'habitants (soit 10% de la population nationale), qui augmente à un rythme de 100 à 120.000 personnes par an, l'on observe une hausse des agressions violentes contre les personnes et les biens. Ce phénomène se manifeste par les cambriolages et les braquages divers avec différents types d'armes. Le trafic des stupéfiants, les enfants de la rue, la prostitution touchant de jeunes filles, le développement de la violence domestique, l'insécurité routière, la crise de confiance entre la police et les populations constituent d'autres facteurs aggravants qui freinent le développement harmonieux de la cité (Diagnostic de l'insécurité à Ouagadougou).

Face à cette situation de dégradation de la sécurité publique et compte tenu de son impact négatif sur le développement, le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'assistance technique et financière du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat), a mis en place le Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou (PCRSU-O).

Ce Programme de renforcement de la sécurité urbaine vise à apporter une réponse intégrée à la question de l'insécurité publique et de la criminalité en milieu urbain, prenant en compte la capitalisation des acquis réalisés par différents acteurs (Mairie, Gouvernement, Organisations Non Gouvernementales, Système des Nations Unies, notamment le PNUD) dans certains domaines comme la police de proximité, la gestion des conflits, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC).

Il vise trois résultats qui constituent en même temps ses principales composantes: 1) *La dimension sécuritaire est pleinement intégrée aux efforts locaux et nationaux de planification urbaine* ; 2) *L'approche de prévention participative de la sécurité est mise en œuvre à Ouagadougou* et 3) *La présence et l'utilisation des ALPC sont réduites à Ouagadougou*. Ces trois (3) composantes sont exécutées respectivement par la Commune de Ouagadougou (composante 1), le Ministère en charge de la Sécurité Police Nationale (composante 2), et la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (composante 3). La quatrième composante est exécutive, elle assure la coordination du Programme.

Le Ministère de l'Economie et des Finances assure la coordination du Programme avec la collaboration technique du PNUD et de l'ONU-Habitat.

Le Programme est exécuté dans les 5 arrondissements et les 17 villages de la commune de Ouagadougou, depuis juillet 2010, pour une phase pilote, jusqu'en fin Décembre 2012.

Conformément aux directives du document de Programme, les parties prenantes au PCRSU-O souhaitent réaliser une évaluation finale du Programme. Cette évaluation qui intervient à

trois mois de la fin du Programme est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'un Programme pilote. Une équipe de consultants a donc été commis à cet effet.

1.2. But et objectifs de l'évaluation

◆ But

Le but de cette évaluation est d'analyser les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités et des résultats planifiés par le PCRSU. Le Programme est dans sa dernière année d'exécution et l'évaluation finale vient à un moment opportun pour permettre aux partenaires (ONU-Habitat, le PNUD et les Institutions Nationales) de consolider les acquis à ce jour tout en planifiant une éventuelle deuxième phase et à s'engager avec d'autres potentiels partenaires techniques et financiers. Les conclusions et recommandations de l'évaluation seront utilisées pour éclairer les échanges avec le comité de pilotage du projet, les partenaires techniques et financiers du Programme et les parties prenantes nationales.

◆ Objectifs

L'évaluation vise les objectifs suivants :

- 1) apprécier le niveau des résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités du Programme de juillet 2010 à septembre 2012 ;
- 2) identifier les problèmes ou les défis que rencontre le Programme, et formuler les mesures correctives nécessaires à prendre pour améliorer son exécution ;
- 3) tirer les leçons tant positives que négatives de l'expérience du Programme ;
- 4) faire des propositions au Gouvernement, au PNUD et à ONU-Habitat pour la suite à donner au Programme en se fondant sur ses acquis.

1.3. Résultats attendus

Aux termes de la mission, il est attendu une analyse minutieuse et objective des informations collectées qui permettra de dégager les leçons apprises et les recommandations. Ces recommandations que nous voudrions pertinentes incluront les responsables de leur mise en œuvre.

Les produits attendus sont les suivants:

- Une version provisoire du rapport pour observations et commentaires aux commanditaires de l'évaluation et des principaux acteurs de mise en œuvre du programme;
- Une présentation Power Point des résultats de l'évaluation à présenter lors de la réunion de restitution ;
- Une version définitive du rapport prenant en compte les commentaires des parties prenantes du PCRSU qui sera soumise 15 jours après la fin de la mission.

1.4. Méthodologie utilisée

Pour atteindre les objectifs assignés à la mission, la démarche méthodologique mise en œuvre par l'équipe de consultants a été participative et itérative. Elle a intégré étroitement et le plus largement possible toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du programme. Elle s'est faite selon les étapes suivantes :

1 - La collecte de données.

Elle a été réalisée à travers une revue documentaire et une série d'entretiens avec l'ensemble des acteurs du Programme. Ces entretiens ont été conduits sur la base d'un guide spécifique à chaque cible d'enquête. Au niveau de la fiabilité des données, l'information recherchée était surtout qualitative, car il n'était pas question de créer des données nouvelles, mais d'utiliser celles qui ont été fournies par les informateurs contactés.

a- Revue documentaire

Elle a permis de faire l'état des lieux et de cerner l'organisation générale du PCRSU, le cadre institutionnel, le niveau de réalisation des activités, l'organisation des activités et leur efficacité. Avec l'appui du PNUD, de l'ONU-Habitat et de la coordination du Programme, la mission a consulté les documents ci-après : le document descriptif de projet ; la lettre d'accord du 25 Juin 2010 entre le Gouvernement du BURKINA FASO et ONU-HABITAT pour la mise en œuvre nationale du PCRSU-O; les Plans de Travail Annuel (PTA) de 2010 à 2012 ; les différentes études réalisées dans le cadre du Programme (Voir liste en Annexe), le diagnostics de l'insécurité de la ville de Ouagadougou, les rapports de sessions du comité de pilotage, etc.

b- Rencontres et entretiens

Parallèlement à cette étape de collecte de données documentaires, les consultants ont rencontré et ont eu des entretiens avec de nombreux intervenants du Projet, du maître d'ouvrage aux bénéficiaires directs, en passant par les animateurs du dispositif d'exécution du projet (Cellule de Coordination, Composantes et leurs membres d'équipe, consultants du Projet, anciens experts, etc.). Pour conduire efficacement ces échanges et compte tenu des spécificités d'intérêts de chacun d'eux, les consultants ont élaboré des protocoles d'entretien personnalisés pour chaque interlocuteur. A cet égard, les consultants ont eu des entretiens avec :

- Le Coordonnateur par intérim du PCRSU et ses collaborateurs;
- Les Coordonnateurs des trois (3) composantes et leurs membres d'équipe;
- Le Directeur Pays Adjoint Programme du PNUD assisté par la Team Leader Pauvreté OMD du PNUD;
- Le Conseiller d'ONU-Habitat et la Chargée de programmes ONU-Habitat au Burkina Faso ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) ;
- Le Directeur Général de la Coopération du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF);
- Le Maire de la commune de Ouagadougou ;
- Les Maires des Arrondissements de Bogodogo et de Nongremassom;
- Les anciens experts du PCRSU ;
- Les consultants du PCRSU.

c- Visites de terrain

La mission a effectuée quelques visites de terrain pour rencontrer les principaux acteurs de mise ne œuvre et certains bénéficiaires du Programme. Il s'agit notamment des Volontaires Communaux pour la Sécurité Routière (VCSR), Comités Locaux de Sécurité (CLS) et les ONGs partenaires.

2 -Traitement, analyse des données et rédaction du rapport

Les informations collectées au cours des étapes précédentes ont été analysées en vue de répondre aux différentes problématiques soulevées par les termes de référence. L'analyse et l'interprétation des données ont été réalisées avec les outils les plus pertinents, notamment avec le document projet, en ses objectifs et sa méthodologie de mise en œuvre.

Sur la base des documents remis aux Consultants, la logique d'intervention du Programme a été reconstruite de la manière suivante :

- Collecte et analyse des documents officiels fondateurs du Programme ;
- Identification des principales activités ;
- Identification des objectifs ;
- Identification des forces et faiblesses du programme ;
- Connexion des activités aux effets attendus en reconstituant des relations de cause à effet ;
- Vérification que les relations causales sont logiques, c'est-à-dire qu'elles peuvent être considérées comme plausibles à la lumière des connaissances disponibles.

La rédaction du présent rapport s'est faite progressivement sur la base de la synthèse des informations collectées.

1.5. Difficultés rencontrées

D'une manière générale, la mission a été réalisée dans de bonnes conditions sans contraintes majeures. La principale difficulté a été l'absence, dans la conception du Programme, d'un cadre de suivi et d'évaluation définissant clairement les résultats à atteindre et des indicateurs objectivement vérifiables. Ce qui a quelque peu limité l'analyse de l'efficacité et de l'efficience du Programme.

II. PRESENTATION DU PROGRAMME

2.1. *Contexte et objectifs*

Le contexte de la mise en œuvre du Programme est celui d'une insécurité galopante dans la ville de Ouagadougou depuis la seconde moitié des années 90, en dépit des efforts du Gouvernement pour promouvoir la sécurité publique. En effet, l'État et les parties prenantes sont confrontés à la délinquance, à la violence et à l'insécurité urbaine réelles ou latentes que les mesures classiques des services de sécurité ont du mal à contenir. Les actions menées à ce jour pour cerner les manifestations et les facteurs de la hausse de l'insécurité publique et de la violence urbaines sont peu nombreuses, fragmentaires et sans résultats probants. L'absence de synergies d'action entre les ministères stratégiques chargés de la sécurité¹, la Commune de Ouagadougou et certaines ONGs locales sur les questions de sécurité publique ne facilite pas la recherche de solutions appropriées dans un contexte de décentralisation et de démocratisation des institutions publiques. C'est ce qui a justifié la mise en place du PCRSU.

Ce Programme a pour objectif principal d'apporter une réponse intégrée à la question de l'insécurité publique et de la criminalité en milieu urbain à travers la capitalisation des acquis réalisés par différents acteurs (Mairie, Gouvernement, ONG, SNU notamment le PNUD, etc.) dans certains domaines comme la police de proximité, la gestion des conflits, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC).

Il comporte quatre composantes dont trois correspondent aux résultats attendus par le Programme :

- ▶ **Composante 1** : « La dimension sécuritaire est pleinement intégrée aux efforts locaux et nationaux de planification urbaine ». L'objectif principal de ce produit est de contribuer à la réduction de l'insécurité publique et de la violence urbaine de façon durable dans la Commune de Ouagadougou et d'appuyer l'intégration de la dimension sécuritaire dans les outils nationaux et locaux de planification urbaine. elle est mise en œuvre par la commune de Ouagadougou ;
- ▶ **Composante 2** : « L'approche de prévention participative de l'insécurité est mise en œuvre à Ouagadougou ». Cette composante vise la définition d'un mécanisme concerté et flexibles de planification, de réalisation et de suivi des actions préventive de l'insécurité publique en collaboration avec les acteurs communautaires, municipaux, les services de sécurité publique et privé et les autorités gouvernementales. La mise en œuvre est assurée par le MATDS à travers la Direction de la Police de Proximité.
- ▶ **Composante 3** : « La présence et l'utilisation des armes légères et de petit calibre (ALPC) sont réduites à Ouagadougou ». Cette composante comme son nom l'indique vise spécifiquement à réduire la présence et l'utilisation des ALPC à Ouagadougou. La mise en œuvre est assurée par la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères ;
- ▶ **Composante 4** : « Gestion du programme » ; la mise en œuvre est assurée par une Cellule de coordination du Programme.

¹Les principaux acteurs, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la sécurité

2.2. *Le dispositif de mise en œuvre*

Les interventions du PCRSU-O sont hétérogènes et se situent à des niveaux différents d'opérationnalité, mais sont complémentaires et mises au service des objectifs de développement du Pays. Le PCRSU est exécuté sous la modalité NEX (National Exécution) mais certaines activités ont été mises en œuvre par ONU-HABITAT. Le Ministère de l'Economie et des Finances assure la tutelle technique et financière du Programme. Il est mis en œuvre à travers un réseau d'acteurs composé d'institutions et de structures partenaires et d'organes de pilotage et d'exécution du Programme.

a- Les institutions et structures partenaires du PCRSU

L'Etat du Burkina Faso : en ses qualités de bénéficiaire et de bailleur de fonds du projet (Cf. Fiche signalétique du Programme). La réussite du PCRSU dans sa mission de prévenir l'insécurité et de réduire le sentiment d'insécurité bénéficie en premier lieu à l'Etat à travers les effets qui se manifesteront sous forme de tranquillité sociale et d'afflux de capitaux nécessaires à l'investissement public ou privé créatrice d'emplois.

La Mairie de Ouagadougou : bénéficiaire et partenaire financier, la mairie de Ouagadougou est l'origine de la mise en place du PCRSU. Responsable de la mise en œuvre de la composante 1 du Programme, elle ne ménage aucun effort pour la réalisation des objectifs attendus de celle-ci (Cf. Fiche signalétique du Programme).

Le PNUD : facilite la mise en œuvre du PCRSU à travers son appui financier et technique. Il assure le salaire du personnel de la Cellule de Coordination du Programme, sur la demande de ONU-Habitat. Il met à la disposition des composantes les ressources nécessaires à leur fonctionnement et renforce les capacités du personnel du Programme sur les procédures du PNUD, etc. (Cf. Fiche signalétique du Programme).

ONU-Habitat : fournit une assistance technique multiforme au Programme à travers entre autres le renforcement des capacités du personnel et des parties prenantes, l'élaboration des outils de gestion du Programme et la diffusion/dissémination de son expérience (Cf. Fiche signalétique du Programme). C'est également ONU-Habitat qui recrute le personnel et envoie les autorisations financières pour demander au PNUD d'établir les contrats et d'assurer le paiement des salaires dudit personnel.

b- Les organes de pilotage et d'exécution du Programme

Les mécanismes de suivi du projet prévoient trois instances :

Le Comité de pilotage du Programme : donne les orientations nécessaires à la bonne marche du projet et veille à ce que les activités mises en œuvre s'inscrivent dans le cadre de la politique générale de sécurité définie par le Gouvernement. Il se réunit en principe deux fois par an. Il est composé de quinze membres : le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances (Président) et les représentants du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, du Ministère de la Promotion des Femmes, du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, de la Direction Générale de la Coopération, de la Mairie Centrale de Ouagadougou, de la Commission Nationale de lutte Contre la Prolifération des Armes Légères, du PNUD, de ONU-Habitat, de représentants de la Société Civile.

La Cellule de Coordination du Programme : la coordination du Programme est assurée par une cellule de Coordination composée de : Un (1) Coordonnateur national, ; Un (1) expert national en communication, sensibilisation ; Un (1) expert national en suivi évaluation ; un (1) gestionnaire ; une secrétaire de direction et un (1) chauffeur. Ce personnel est recruté par ONU-Habitat selon la procédure des Nations Unies.

Il faut noter que le premier coordonateur qui a été recruté par ONU-Habitat a démissionné après 2 ans. L'actuel a été désigné à titre transitoire par le Gouvernement pour assurer l'intérim.

Les Composantes du Programme : Elles sont au nombre de trois (3) qui assurent la mise en œuvre des activités du Programme. Chaque composante dispose d'un personnel composé de : Un (1) Coordonnateur de composante ; Un (1) responsable de suivi évaluation ; un (1) comptable ; un (1) Secrétaire. Chacune des 3 composantes dispose d'une autonomie financière pour conduire ses activités.

Tableau 1: présentation synoptique du PCRSU

| | |
|-------------------------------------|--|
| Pays | BURKINA FASO |
| Titre du programme | Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine (PCRSU) à OUAGADOUGOU |
| Numéro du projet | 000 57453 |
| Durée du programme | 03 ans |
| Période d'exécution | 2010-2012 |
| Sources de financement | Financement globale : <ol style="list-style-type: none"> 1. Gouvernement : en nature + USD 49 178 en espèce 2. PNUD/BCPR (TTF-CPR) : USD 2 562 000 3. PNUD Burkina Faso (Trac 1/2): USD 300 000 4. ONU-Habitat: USD 156 000 (en nature) |
| Option de gestion des fonds | Gestion parallèle |
| Bénéficiaires | Etat du BURKINA FASO, Communes et Populations de Ouagadougou |
| Agence de coordination | Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale de la Coopération) |
| Partenaires de mise en œuvre | - Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité - Commune de Ouagadougou - Commission Nationale de Lutte Contre la prolifération des Armes Légères |
| Partenaires de réalisation | - PNUD et ONU-Habitat |
| Autres partenaires | - Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme - Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité - Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale - Ministère de la Promotion de la Femme |

III.RESULTATS DE L'EVALUATION

3.1 La pertinence du programme

La mission constate que le problème de développement que le projet était censé résoudre était clairement spécifié et l'approche pertinente. L'insécurité urbaine liée à l'urbanisation désordonnée et mal maîtrisée émerge comme préoccupation majeure de développement à la lecture du contexte de tous les documents du projet. La nécessité de sa coproduction, au regard des approches répressives, centralisées, éculées et inefficaces, apparaît novatrice et indispensable dans un contexte de décentralisation et de démocratisation des institutions publiques.

Les résultats des entretiens permettent de conclure à la compatibilité des effets et produits escomptés du Programme avec les politiques nationales et locales ainsi qu'avec les priorités et les besoins des bénéficiaires visés. A cet égard, en matière de prise en compte des besoins des communautés, le programme a agi en faveur :

- de la compréhension de la problématique de l'insécurité et des moyens à mettre en œuvre pour le juguler ;
- de la sécurité routière ;
- du respect des droits de la femme et de l'enfant ;
- de la participation des citoyens à la production de la sécurité ;
- du rapprochement et de l'interaction entre la population et les services de sécurité ;
- de la promotion de l'emploi des jeunes ;
- de la sensibilisation sur les dangers des Armes Légères et de Petit Calibre.

La mission note également une cohérence et un alignement du Programme avec les conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso (convention de la CEDEAO sur la circulation des armes légères) et les objectifs des politiques nationales (en matière de promotion du genre, de droits humains, de la jeunesse et de l'emploi, de la sécurité, de la gouvernance politique) mises en œuvre par les pouvoirs publics.

En effet, en ce qui concerne les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le PCRSU est en cohérence avec les objectifs 3 (promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes) et l'OMD 7 (assurer un environnement humain durable).

Le Programme est également en adéquation avec les stratégies nationales, notamment le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (au moment de sa formulation) et avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable, (qui a pris la relève du CSLP), à travers les axes 2 (consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale) et l'axe 3 (renforcement de la gouvernance). Ce dernier axe comporte le volet renforcement de la gouvernance politique et le volet consolidation de la gouvernance locale (renforcer les capacités des collectivités à gérer les affaires locales) avec lesquels le PCRSU est en adéquation.

Le Programme cadre également avec les politiques sectorielles en matière de sécurité et de décentralisation. En effet, selon l'article 79 de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 (*promulguée par le décret n° 2005-227/PRES*) portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, « *les collectivités territoriales concourent avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social,*

éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie ». Cette loi détaille les attributions des communes, sous onze (11) sections parmi lesquelles les domaines :

- de l'aménagement du territoire, de la gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain ;
- de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
- du développement économique et de la planification ;
- de la santé et de l'hygiène ;
- de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ;
- de la protection civile, de l'assistance et des secours.

Au regard de ce qui précède, on peut conclure que le Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine est pertinent à plus d'un titre.

3.2 L'efficacité du programme

a- L'efficacité de l'organisation mise en place

La mission s'est posé la question de savoir comment a fonctionné l'organisation mise en place pour exécuter le Programme conformément au document de base de celui-ci.

Le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation était composé des organes suivants: un comité de pilotage qui assure l'orientation stratégique générale ; une cellule de Coordination et des composantes qui exécutent le Programme.

D'après le document descriptif du Programme, le comité de pilotage est sensé se réunir deux fois par an. Pour la période sous revue, il s'est réuni trois fois (23 Février 2011, 29 décembre 2011, 24 juillet 2012) au lieu de six. Cette situation s'explique par le démarrage tardif du programme en 2010, ce qui n'a pas permis de tenir le comité de pilotage la première année. Aussi, la deuxième session de 2012 pourrait se tenir le dernier trimestre de l'année. On peut donc dire que les sessions du comité se sont tenues dans les normes, si toutefois la dernière a lieu d'ici avant la fin décembre 2012.

Cependant, l'examen des rapports de sessions des comités de pilotage soumis à notre appréciation fait état de ce que les recommandations de ses différentes sessions n'ont pas été suffisamment prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du Programme. Cela pourrait s'expliquer par une insuffisance du suivi de la mise en œuvre des décisions prises.

La première session du 23 février 2011 a discuté entre autres sujets du cadrage du fonctionnement interne de la Coordination et la nécessité d'une réunion de la Cellule de Coordination avec les composantes pour mieux fixer les règles de fonctionnement interne des activités, pour voir les mécanismes à trouver pour améliorer la synergie et l'efficacité du programme, et la nécessité d'une franche collaboration pour dégager les visions, mesurer l'atteinte des cibles, mieux évaluer et communiquer sur le programme. A ce jour cette recommandation n'est toujours pas suffisamment mise en œuvre.

En effet, l'on observe une insuffisance dans l'articulation, l'interaction et les synergies nécessaires entre la Cellule de Coordination du Programme et les Composantes.

La mission constate aussi que les difficultés relevées dans la coordination du Programme sont également liées à la mise en œuvre parallèle de ses activités et à l'autonomie de ses composantes. Davantage de redevabilité des composantes envers la Cellule de coordination pourrait permettre d'améliorer significativement l'interaction au sein du Programme et de promouvoir un travail en équipe visant l'atteinte des résultats attendus du Programme.

En conclusion, le dispositif organisationnel tel que prévu et mis en place était efficace, mais a comporté des insuffisances dans son opérationnalisation (relative autonomie des composantes, insuffisance de la synergie entre les composantes).

b- L'efficacité de l'appui technique

Le PCRSU a accusé un retard dans sa mise en œuvre. En effet, si la convention de financement entre le PNUD et l'Etat Burkinabé a été signée le 28 mai 2009, la mise en œuvre des activités n'a réellement démarré qu'en juin 2010, soit quatorze (14) mois après. Ce retard s'explique par un problème de leadership et de définition des rôles entre le PNUD et l'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Programme. Face à cette situation qui avait mis le programme en veilleuse, le Maire de la commune de Ouagadougou a adressé une correspondance à l'ONU-Habitat pour relancer le dossier.

Suite à cette lettre, à la mobilisation des ressources auprès du PNUD (siège et bureau de terrain) ainsi que de ONU-Habitat, et à la proposition du PNUD tendant à simplifier le montage institutionnel du Programme, le Gouvernement du Burkina Faso a confié à ONU-Habitat la responsabilité d'appuyer techniquement la mise en œuvre du Programme conjoint, à travers la signature d'une lettre d'accord.

Le document de Programme a donc été relu pour tenir compte de la participation d'ONU-Habitat en tant qu'agence de collaboration à la mise en œuvre nationale du Programme. Le plan de travail pluriannuel révisé 2009-2012 et la lettre d'accord sanctionnant cette collaboration ont été signés le 18 juin 2010 respectivement par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le PNUD en son nom et en celui d'ONU Habitat, et entre le MEF et ONU-Habitat.

Dans le cadre de cet accord, les partenaires nationaux (Ministère de l'Économie et des Finances, Commune de Ouagadougou, Ministère de la Sécurité, Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre(CNLPAL) et le PNUD ont approuvé qu'ONU-Habitat identifie et déploie un expert international à Ouagadougou pour démarrer les activités du Programme en attendant le recrutement et la mise en place du personnel de la coordination du programme.

La première mission d'appui s'est déroulée du 17 juin au 10 juillet puis du 17 au 30 juillet 2010. Aux termes de cette mission, ONU-Habitat a procédé, en collaboration avec le PNUD et la Direction Générale de la Coopération du MEF, à la sélection et au recrutement des six membres de l'équipe de coordination du Programme qui ont pris service progressivement en août et septembre 2010, compte tenu de l'indisponibilité de locaux pouvant abriter toute l'équipe.

Parallèlement au processus de recrutement des membres de l'équipe de coordination du programme, le fonctionnaire d'ONU-Habitat déployé à Ouagadougou a appuyé les chefs des composantes dans la formulation des termes de référence pour l'identification des consultants ou des entreprises devant contribuer à la réalisation des activités planifiées. Le Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou (PCRSU-O) a

effectivement démarré ses activités en juin 2010. La période juillet-septembre 2010 a été consacrée surtout à l'installation de l'équipe de gestion du Programme, à l'initiation des dossiers de recrutement des consultants pour les études et au démarrage des activités de terrain au niveau des composantes.

Une fois installée, l'équipe de coordination a reçu de la documentation pour s'imprégner du programme « Villes plus Sûres » mis en œuvre dans d'autres pays. En plus de la documentation, le conseiller ONU-Habitat, a donné les premières orientations à l'équipe de coordination à travers plusieurs missions successives.

En effet, ONU-Habitat a organisé un voyage d'études à Montréal (Canada) du 28 août au 3 septembre au profit de sept (7) personnes en vue de leur permettre de bénéficier de l'expertise canadienne en matière de politique et de stratégie de prévention de la criminalité et de protection des personnes vulnérables.

A la suite du voyage d'études, la préoccupation était le renforcement des capacités des acteurs qui n'ont pas pu effectuer le déplacement. Le document projet prévoyait pour ce faire un atelier de coproduction.

Dans cette optique, s'est tenu du 19 au 21 octobre 2010, un atelier sur la coproduction de la prévention de la criminalité et la sécurité des femmes au cours duquel une délégation de trois membres de la police suédoise s'est rendue au Burkina Faso pour partager son expertise avec divers experts sociaux burkinabè. Cette mission d'appui a été facilitée par ONU-Habitat. Cette mission a donné l'occasion d'organiser une rencontre des consultants, une autre sur les outils de sécurité et l'observatoire, et une dernière avec les partenaires techniques en l'occurrence le PNUD et les chefs de composantes. Cette mission a permis enfin d'attribuer des activités du premier trimestre à chaque membre de l'équipe de coordination et à chaque chef de composante.

Après l'atelier de coproduction, un second voyage d'études a été organisé en Espagne. En effet, du 08 au 12 novembre 2010, s'est tenu à l'Institut de la Sécurité Publique de Catalogne à Barcelone en Espagne, le deuxième séminaire de formation de la Plateforme de la Police pour le développement urbain sur le thème : «*Amélioration du maintien de l'ordre lors des manifestations publiques dans les espaces urbains*».

La délégation du Burkina Faso était composée de trois (3) personnes, à savoir le Coordonnateur National du Programme Conjoint de renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou, le Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou et le Commandant du Corps Urbain de la Police Municipale de la ville de Ouagadougou.

En somme, ces actions premières ont eu pour principal résultat, le démarrage effectif de la mise en œuvre du PCRSU à Ouagadougou.

Au-delà de ce travail de base d'appui technique, les autres services devant être fournis par ONU-Habitat dans le cadre de cet accord se déclinent en services répartis par composante et en facilités, qui concernent l'ensemble du programme.

a) Les Services

Composante 1 : La dimension sécuritaire pleinement intégrée aux efforts locaux et nationaux de planification urbaine

Selon les termes de la lettre d'accord, l'ONU-Habitat devait fournir un appui technique et opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre du Programme conjoint « Renforcement de la sécurité urbaine à Ouagadougou ». Il avait la responsabilité du suivi technique de la

composante, et devait soutenir la mise en place de la synergie entre l'équipe de la composante et celle du Programme, le recrutement et le suivi des consultants nationaux et internationaux selon les règles et procédures en vigueur en liaison avec l'équipe du Programme, la facilitation de la préparation et l'organisation des différents ateliers de renforcement des capacités ou de validation des rapports et des campagnes de sensibilisation. Elle devait assurer le suivi des missions des consultants nationaux et internationaux.

Au delà des résultats spécifiques de l'ensemble des activités qui sont contenues dans chaque plan de travail pluriannuel, les principaux résultats attendus de cette mission et leur niveau d'atteinte se présente comme suit :

Tableau 2: niveau d'atteinte des résultats attendus de l'appui technique de l'ONU-Habitat à la composante 1

| Résultats attendus | Indicateurs objectivement vérifiables | Niveau d'atteinte |
|--|--|-------------------|
| Un diagnostic de la délinquance urbaine à Ouagadougou est réalisé et validé. | Les rapports suivants sont disponibles : <ul style="list-style-type: none"> - Etude de victimation en milieu urbain : Cas de la ville de Ouagadougou (2011) - Etude de vulnérabilité des femmes en milieu urbain : Cas de la ville de Ouagadougou (2011) - Femmes et prévention des insécurités à Ouagadougou (2012) - Audits et aménagements urbains sécuritaires à Ouagadougou (2011) - Les conséquences de l'insécurité et de la criminalité dans la Commune de Ouagadougou (2011) - Communautés traditionnelles et dimension culturelle et religieuse dans la prévention de l'insécurité et de la criminalité dans la Commune de Ouagadougou (2011) - Diagnostic de l'insécurité et de la prévention de la criminalité dans la ville de Ouagadougou (2012) | 100% |
| Une stratégie de prévention de l'insécurité publique et violence urbaine est réalisée et validée. | - Un manuel de sensibilisation et d'information sur la prévention de l'insécurité et la criminalité à Ouagadougou est disponible | 100% |
| Des experts nationaux et un groupe restreint de décideurs nationaux de la Police Municipale reçoivent une formation sur les méthodes et techniques d'analyse de l'information sécuritaire. | - Un manuel de formation en cartographie numérique criminelle est disponible ; - Un rapport de formation aux techniques de collecte et d'analyse de l'information sécuritaire est disponible | 100% |
| Un manuel de mise en place d'un observatoire municipal de la criminalité est disponible. | - Un Observatoire de la Sécurité de la Commune de Ouagadougou existe et est fonctionnel | 100 |
| Des acteurs locaux et nationaux sont sensibilisés sur la sécurité en milieu urbain. | - Des rapports d'information et sensibilisation de personnes ressources (élus locaux, leaders d'opinions, autorités administratives décentralisées et déconcentrées, membres CLS et responsables d'associations) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissement de la commune de Ouagadougou sont disponibles. | 100% |
| Un module de formation de l'unité spécialisée dans la prévention de l'insécurité des populations féminines et | - Un module de formation sur « amélioration des relations entre policiers Municipaux, femmes et mineurs est disponible. - Un manuel d'information et de sensibilisation sur les missions de la Police Municipale est disponible | 100% |

| | | |
|--|---|------|
| mineures au sein de la police municipale est disponible et des formations organisées. | | |
| Un rapport du séminaire de renforcement des capacités des membres des Comités Locaux de Sécurité et de la Coalition des Acteurs Urbains pour la prévention de la criminalité est disponible. | Rapport non disponible | 0% |
| Les principes d'aménagement sécuritaire sont adaptés au contexte local et intégrés dans les outils de planification, de construction et de gestion de l'espace urbain | Un atelier de sensibilisation sur l'institutionnalisation de la prévention de l'insécurité publique et des violences urbaines a été organisé. | 100% |
| Un diagnostic assorti d'un plan d'action de sécurité routière est réalisé. | Existence d'un Plan d'Action Communal en matière de sécurité routière 2012-2016 est disponible | 100% |

Au regard du niveau d'atteinte des résultats attendus, on peut conclure que l'appui technique de ONU-Habitat à la composante 1 a été efficace. Néanmoins, la synergie entre cette composante et l'unité de coordination du Programme a été quelque peu insuffisante.

Composante 2 : L'approche de prévention participative de l'insécurité est mise en œuvre à Ouagadougou

Sous cette composante, ONU-Habitat devait appuyer, à travers la coordination du Programme, l'équipe du Ministère de la Sécurité, notamment la Direction de la Police de Proximité, à la conception des modules de formation, l'organisation des formations et le développement des indicateurs de mesure des initiatives de police de proximité dans la commune de Ouagadougou. La coordination du Programme devait veiller à ce que les activités prévues sous cette composante soit en cohérence avec les programmations de la première composante et s'effectuent après concertation avec la Police Municipale de Ouagadougou.

Les résultats attendus d'ONU-Habitat sous cette composante sont les suivants :

1. Recueil des modules d'information et de sensibilisation en matière de prévention de l'insécurité publique en tenant compte des nouvelles orientations de la Police de Proximité réalisé et validé ;
2. Rapport d'un voyage d'études et de partage d'expérience effectué par deux fonctionnaires de l'équipe de cette composante disponible.

Les résultats visés sous cette composante ont en grande partie été atteints, eu égard à la disponibilité des modules d'information et de sensibilisation et à l'effectivité des voyages d'études. Cependant, il ressort des entretiens avec les acteurs (équipe de la composante, membres des CLS) et de la revue documentaire, qu'aucun indicateur de mesure des initiatives de police de proximité dans la commune de Ouagadougou n'est disponible. Aussi, il ya une non maîtrise des limites des prérogatives des Comités Locaux de Sécurité.

Composante 3 : La présence et l'utilisation des Armes Légères et de Petits Calibres sont réduites à Ouagadougou.

La lettre d'accord prévoyait que la coordination du programme veille, suivant les orientations d'ONU-Habitat, à la construction des synergies et des échanges entre la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres et la Commune de Ouagadougou pour la mise en œuvre des activités programmées sous cette composante.

En termes de résultat atteint, un manuel de procédures d'échanges d'informations sur la circulation des ALPC entre les Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) à Ouagadougou, la Municipalité et la CNLPAL a été élaboré mais n'était pas encore validé au moment de l'évaluation. Des appuis techniques et matériels ont également été apportés au Bureau des Armes de la Commune de Ouagadougou pour l'informatisation des permis de port d'armes et des demandes en la matière.

Composante 4 : Gestion du programme

1. Equipe de coordination du programme

ONU-Habitat devait se charger de développer les termes de référence du coordinateur national, des deux experts nationaux, du gestionnaire comptable, de la secrétaire de direction et du chauffeur. Elle procéderait aux recrutements selon ses règles et procédures en vigueur les *experts et consultants nationaux et internationaux* en collaboration avec la Direction Nationale du Programme et le PNUD. Elle donnera à l'équipe les informations et formations nécessaires à la bonne coordination des activités du Programme.

Elle appuiera la troisième année, l'élaboration des termes de référence de l'évaluation du programme.

2. Equipe de gestion des composantes

ONU-Habitat assurera le suivi du développement des plans de travail annuels et de leur consolidation pour l'obtention des plans de travail annuels intégrés du Programme. Elle identifiera et organisera la participation des membres des équipes de gestion des trois composantes aux rencontres internationales et aux voyages d'études ou d'échange d'expériences. Elle donnera un avis sur les outils développés et d'autres activités menées directement par les équipes des trois (3) composantes.

3. Plan de travail, rapports et comité de pilotage

- Participation à la formulation des indicateurs de suivi des activités des trois composantes ;
- Participation aux travaux du comité de pilotage ;
- Coordination de la production des rapports administratif, financier et technique des composantes et du programme ;
- Transmission des rapports d'activités et financiers du Programme au Directeur National à travers le Représentant Résident du PNUD.

b) Les facilités

Appuyer l'équipe de coordination à la formulation et à la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources ;

Mettre en réseau la direction nationale et l'équipe du programme avec des initiatives de prévention de la criminalité et d'amélioration de la sécurité urbaine en Afrique et lors des rencontres internationales ;

Faciliter, dans la mesure du possible, le renforcement des capacités de la direction nationale et de l'équipe du Programme par des formations organisées par ONU-Habitat ou leurs partenaires du réseau du programme pour des « villes plus sûres ».

En somme, l'analyse globale de l'efficacité de l'appui technique de l'ONU-Habitat est largement positive. Il a permis une mise en œuvre des activités du programme et aux différentes composantes d'atteindre des résultats appréciables et des effets positifs. Aussi, le coaching du PNUD sur les procédures des Nations Unies est jugé assez efficace par l'équipe d'évaluation. Cet appui technique a également permis de renforcer les capacités des différentes parties prenantes de la mise en œuvre du programme et de développer une expertise locale en matière de sécurité urbaine.

Néanmoins, des faiblesses ont été constatées au niveau de l'appui technique. Elles ont liées entre autre à :

- *l'absence de formation du personnel du programme en gestion de projets et programmes au moment du démarrage ;*
- *à l'insuffisance de la synergie entre les composantes ;*
- *aux retards de décaissement eu égard à la faible capacité d'anticipation dans la soumission des FACE et la lenteur dans leur traitement ;*
- *à l'absence d'une base de données de suivi-évaluation définissant clairement les résultats attendus et des indicateurs objectivement vérifiables.*

c- L'efficacité du système de suivi et d'évaluation mis en place pour le Programme

Les instruments de gestion du projet n'ont pas été mis à la disposition du programme à temps. Des entretiens et discussions que l'équipe de la mission a eu avec les responsables de mise en œuvre actuel et passé du programme, il apparaît que les instruments de gestion de base du projet n'ont été mis à temps à la disposition du Programme. Les équipes du programme affirment avoir commencé la mise en œuvre du programme sans avoir bénéficié de formation en gestion de projet et programme ni avoir eu des formations ou documentations sur les procédures du PNUD. Elles reconnaissent le coaching du PNUD sur les gestionnaires et comptables du programme et la mise à la disposition du personnel des composantes du manuel d'exécution NEX. Mais cette démarche ne résout pas le problème de compréhension globale par l'ensemble des acteurs de mise en œuvre de la nécessité d'une planification qui tienne compte des paramètres liés au respect des procédures. D'où les lenteurs relevées par les principaux acteurs de mise en œuvre.

Cette situation aurait pu être palliée par l'expérience antérieure des composantes 1 et 2 dont le personnel avait bénéficié de toutes les formations organisées par le PNUD avant et pendant la mise en œuvre du PCRSU. Aussi, le chargé de suivi évaluation de la composante 2 avait participé en fin 2010 début 2011 à la task force suivi évaluation mis en place par le PNUD pour la conception d'outils de suivi et d'évaluation opérationnels utilisables par les programmes et projets. Cependant, cet acquis n'a pu être mis à profit, eu égard à la mobilité du personnel au sein des composantes.

Il est à noter également que les chefs de composantes avaient laissé la formulation des PTA et rapports aux mains des gestionnaires comptables et des secrétaires. Ce sont eux qui ont bénéficiés des formations sur le tas sur les procédures de gestion de projets. Il aurait fallu que les composantes impliquent les cadres de leurs institutions dans les processus ci-dessus. Ce qui aurait permis une meilleure et rapide assimilation des contenus des formations.

L'absence d'un plan de suivi et d'évaluation du programme

Le suivi autant que l'évaluation offrent la possibilité, à des moments réguliers et prédéterminés, de confirmer la logique d'un programme, de ses activités, de leur mise en œuvre et de les réajuster si nécessaires. A travers les documents consultés, la mission a constaté l'absence d'un cadre de suivi et d'évaluation du Programme. Pourtant le document de projet souligne que : « *Le projet et le plan d'action de prévention de l'insécurité publique et de la violence urbaine doivent faire l'objet d'un suivi étroit dans sa mise en œuvre pour s'assurer que les difficultés rencontrées soient résolues et que les ajustements requis soient apportés en cours de route. Il est également primordial d'identifier dès le départ quels indicateurs permettront de mesurer les résultats atteints et l'impact des interventions. Certains de ces indicateurs seront de nature quantitative mais d'autres seront de nature qualitative, notamment en ce qui a trait à l'appréciation de la qualité de vie dans un quartier et du sentiment de sécurité dans un quartier* ».

Ces indicateurs n'ont pas été précisément définis pour le programme malgré le recrutement d'un expert en suivi et évaluation au sein de la Cellule de Coordination, qui déplore néanmoins l'insuffisance des moyens de fonctionnement.

La planification à elle seule ne suffit pas à garantir l'atteinte des résultats. Les progrès réalisés doivent également être soumis à un suivi dont les informations doivent être exploitées pour améliorer la mise en œuvre du programme et faciliter l'évaluation. Il nous paraît donc difficile d'évaluer de façon très approfondie et détaillée un programme qui n'a pas mis en place un cadre de suivi et d'évaluation systématique.

Les mesures correctives à prendre, mais dont le facteur temps constitue une contrainte importante, seraient de conduire des enquêtes qui n'ont pas été certes prévues, de même que de définir des seuils à atteindre qui n'ont pas été fixés au préalable. Toutefois, l'étude de situation réalisée à travers le diagnostic de l'insécurité pourrait permettre de mesurer les changements réels apportés par le Projet, par comparaison avec la situation initiale qui avait été établie au moment de la formulation du projet.

D'une manière générale, les outils de suivi et d'évaluation ont fait défaut au programme. Ces outils auraient pu permettre au programme de s'exécuter selon les règles de l'art même si certains résultats du programme sont avérés. L'on peut suggérer à l'avenir, la mise en place de tableaux de bord et de suivi, des procédures de contrôle de la qualité et de l'évaluation.

Tableau 3: synthèse des forces et des faiblesses au niveau de la mise en œuvre et du suivi - évaluation

| Forces | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|--|---|--|---|
| Au niveau de la mise en œuvre du programme | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Affectation du personnel par les autorités compétentes ; - Formations et voyages d'études réalisés ; - Tenue de réunions avec les équipes techniques de chaque composante en début d'année ; - Engouement des parties prenantes pour le programme ; - Leadership du Maire ayant facilité la mise en œuvre ; - Début de synergie d'action des différentes Parties Prenantes du domaine de la sécurité (Police Municipale, Police Nationale, Forces de défense) ; - Appui technique de l'ONU-Habitat et coaching du PNUD | <ul style="list-style-type: none"> -Elaboration tardive des FACE d'où un déblocage tardif des fonds et une mise en œuvre tardive des activités ; - Formation insuffisante du personnel ; - Mobilité du personnel du programme ; - Faible capacité des ressources humaines (exception faite des chefs de composantes) au sein des composantes 1, 2 et 3 ; - Absence de termes de référence définissant les rôles et responsabilités liés aux différents postes au sein des équipes techniques des composantes 1, 2 et 3 ; - Faible valorisation des formations reçues. | <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'Etat à accompagner techniquement et financièrement le PCRSU ; - Existence de bailleurs potentiels ; - Disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le secteur de la sécurité urbaine. | <ul style="list-style-type: none"> - indisponibilité des ressources financières. |
| Au niveau de la coordination et du suivi-évaluation du programme | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un service de suivi évaluation - Mise à la disposition de répondants au niveau de la DG-Coop, du PNUD et de l'ONU-Habitat ; - Existence d'une importante base documentaire sur le Programme ; - Appui technique de l'ONU-Habitat et coaching du PNUD. | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de la synergie entre l'unité de coordination et les composantes et entre les composantes elles-mêmes ; - Absence d'une base de données pour le suivi évaluation ; - Insuffisance du suivi de l'exécution des activités (la matrice de suivi est en cours d'élaboration) | <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique de l'ONU-Habitat ; - Coaching du PNUD ; - Existence d'une Coalition des Acteurs Urbains pour la Prévention de l'Insécurité. | <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'indicateurs SMART approuvés par les partenaires pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du Programme. - Partenaires internationaux se désengagent et le Programme perd de sa crédibilité. |

a- Les résultats obtenus par le Programme

En l'absence d'un cadre de suivi et d'évaluation du Programme, l'examen de l'efficacité de ses résultats se focalisera sur le bilan d'exécution des activités du Programme, sur la période allant de juillet 2010 à septembre 2012, soit 27 mois. La synthèse ci-dessous récapitule l'état des réalisations physiques du Programme.

La mission constate que l'exécution globale du projet est efficace dans la mesure où la moyenne des résultats s'établit à 84,71%. Ces résultats pourront connaître une amélioration avec la mise en œuvre des activités du dernier trimestre. Cependant, les limites dans la formulation des résultats et des indicateurs, ont obéré quelque peu l'analyse de l'efficacité de ces résultats.

Néanmoins, au regard des difficultés qu'a connues le Programme dans sa mise en œuvre (retard dans le démarrage des activités, renouvellement de l'équipe de coordination à plus de 80%, mobilité du personnel au sein des composantes d'exécution, mise en place et opérationnalisation de la 4^{ème} composante après le démarrage) on peut conclure que le PCRSU a été efficace dans l'atteinte de ses résultats. Les composantes 1, 2 et 3 ont enregistré respectivement 84,75% ; 74,32% et 95,05% de taux réalisation. Ce qui est important au regard de la durée d'exécution considérée (27 mois).

Tableau 4: Bilan de l'exécution physique

| Résultats | Réalisées | Non réalisées | Taux (%) |
|--|-----------|---------------|--------------|
| Composante 1 : « La dimension sécuritaire est pleinement intégrée aux efforts locaux et nationaux de planification urbaine » | | | |
| Résultat de l'activité 1 : Un diagnostic de la délinquance urbaine à Ouagadougou est réalisé et une stratégie de prévention de l'insécurité publique et de violence urbaine est formulée. | | | 80% |
| 1. Séries d'audits sécuritaires dans chaque Arrondissement | X | | 100% |
| 2. La réalisation des études de victimation et de vulnérabilité | X | | 100% |
| 3. Animer des fora de consultation avec les femmes | X | | 50% |
| 4. Formulation de la stratégie de prévention de l'insécurité publique et violence urbaine. | X | | 100% |
| 5. Impression et publication dans les média et le site internet du Programme des études, de la stratégie de prévention et de la cartographie | X | | 50% |
| Résultat de l'activité 2 : le renforcement des capacités locales de collecte et d'analyse des informations | | | 80% |
| 1. Soutien à la mise en place d'un observatoire municipal de la sécurité: | | | |
| - <i>Acquérir du matériel informatique et bureautique;</i> | X | | 100% |
| - <i>Assurer le fonctionnement de l'Observatoire (fournitures de bureau)</i> | X | | 100% |
| 2. Formation aux techniques de collecte et d'analyse de l'information sécuritaire | X | | 100% |
| 3. Voyage d'études et de partage d'expériences | X | | 100% |
| 4. Mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation de la situation sécuritaire | | X | 0% |
| Résultat de l'activité 3 : les acteurs locaux et nationaux sont sensibilisés à la problématique sécuritaire en milieu urbain. | | | 66,7% |
| 1. Atelier /formation (réaliser de modules de formation, reproduire document et conduire formation). | X | | 100% |
| 2. Révision des guides d'élaboration des plans locaux de développement existants en vue d'intégrer la dimension sécuritaire et les tester | | X | 0% |
| 3. Campagne de sensibilisation sur l'institutionnalisation de la prévention de l'insécurité publique et des violences urbaines. | X | | 100% |
| Résultat de l'activité 4 : les capacités opérationnelles de la Police Municipale sont renforcées | | | 81,8% |
| 1. Renforcement des capacités de la Police Municipale. | | | |
| - <i>Acquérir trois véhicules ; ravitailler en carburant et entretenir ;</i> | X | | 100% |

| | | | |
|---|---|---|---------------|
| - Acquérir des moyens de communication :(radio portatives ; matériel de sonorisation ; matériel informatique) ; | X | | 100% |
| - Recruter cent (100) volontaires communaux pour la sécurité routière ; | X | | 100% |
| - Equiper les jeunes volontaires | X | | 100% |
| 2. Appui à la création au sein de la Police municipale d'une unité spécialisée femmes et mineurs : | | | |
| - Acquérir du matériel informatique et bureautique; | X | | 100% |
| - Assurer le fonctionnement de l'Observatoire (fournitures de bureau); | X | | 100% |
| - Former l'unité femmes et mineurs en technique de communication avec les enfants | X | | 100% |
| - Organiser un voyage d'études et d'échange d'expérience | | X | 0% |
| 3. Les capacités des comités locaux de sécurité et de la coalition des acteurs urbains pour la prévention de la criminalité renforcée. | | | |
| - Organiser un atelier de formation | X | | 100% |
| - Acquérir du matériel informatique et bureautique au profit des comités Locaux de Sécurités | X | | 100% |
| 4. mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation au sein de la municipalité en matière de sécurité urbaine | | X | 0% |
| Résultat de l'activité 5 : Réalisation des aménagements sécuritaires et de loisirs | | | 100% |
| 1. La valorisation des espaces abandonnés ou à risques : | | | |
| - Acquérir des équipements urbains ; | X | | 100% |
| - Acquérir du matériel agricole | X | | 100% |
| 2. Soutien à l'initiative des femmes et des jeunes de la Brigade verte : | | | |
| - Acquérir du matériel de sécurité au profit de la Brigade verte ; | X | | 100% |
| - Mener une campagne de sensibilisation de 2000 ménage sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène publique ; | X | | 100% |
| Résultat de l'activité 6 : Renforcement de la sécurité routière | | | 100% |
| 1. réaliser un diagnostic participatif et un plan d'action de la sécurité routière | X | | 100% |
| Taux de réalisation globale de la composante1 : | | | 84,75% |
| Composante 2 : « L'approche de prévention participative de la sécurité est mise en œuvre à Ouagadougou » | | | |
| Résultat de l'activité 1 : Définition d'un mécanisme concrète et flexible de planification, de réalisation et de suivi des actions de prévention de l'insécurité publique en collaboration avec les acteurs communautaires, municipaux, les services de sécurité publique et privée, ainsi que les autorités gouvernementales. | | | 66,7% |
| 1. Création par un texte réglementaire d'un cadre de concertation (forum d'échange sur la sécurité locale) | | X | 0% |
| 2. Conception de trois (03) modules d'information et de sensibilisation en matière de prévention de l'insécurité publique dans les domaines de la drogue, des mœurs et autres délits et crimes, en tenant compte des nouvelles orientations de la police de proximité | X | | 100% |
| 3. Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des acteurs de prévention de l'insécurité | X | | 100% |
| 4. Elaborer un plan d'action de prévention de l'insécurité par arrondissement | | X | 0% |
| Résultat de l'activité 2 : Sensibilisation des acteurs locaux et nationaux à la problématique sécuritaire en milieu urbain | | | 56,25% |
| 1. Assurer la formation de deux cent (200) formateurs et formatrices en trois sessions de 03 jours chacune en matière de prévention de l'insécurité | X | | 100% |
| 2. Organiser huit (08) séances de sensibilisation au profit de 1000 personnes ressources (élus locaux, leaders d'opinions, autorités administratives décentralisées et déconcentrées, membres CLS et responsables d'associations...) dans la commune de Ouagadougou. | X | | 37,5% |
| 3. Organiser quatre (04) séances de sensibilisation de deux (02) jours chacun au profit de deux cent (200) agents de sécurité féminin et masculin en matière de prévention de l'insécurité | X | | 100% |
| 4. Organiser cinq (05) séances de sensibilisation au profit de cinq cent (500) jeunes scolaires, des étudiants et des jeunes déscolarisés (féminin et masculin) en matière de prévention de l'insécurité | X | | 100% |

| | | | |
|--|---|---|---------------|
| 5. Organiser un voyage d'études au profit de deux (02) responsables de la Direction de la Police de Proximité pour un partage de connaissances sur la police de proximité | | X | 0% |
| 6. Organiser cinq (05) séances de sensibilisation sur la problématique sécuritaire au profit de 500 personnes ressources (élus locaux, leaders d'opinions, autorités administratives décentralisées et déconcentrées, membres CLS et responsables d'associations...) dans la commune de Ouagadougou. | | X | 0% |
| Résultat de l'activité 3 : Opérationnalisation de l'approche de la police de proximité au profit de la commune de Ouagadougou | | | 100% |
| 1. Accélérer le processus de mise en œuvre de la police de proximité par la nomination et l'installation solennelle des membres des comités locaux de sécurité dans les 30 secteurs et 17 villages de la commune de Ouagadougou. | X | | 100% |
| 2. Assurer la tenue d'au moins neuf (09) sessions CLS par comité local de sécurité de la commune de Ouagadougou | X | | 100% |
| 3. Suivre et évaluer les CLS tous les six (06) mois au niveau de la Direction de la Police de Proximité du Ministère de la Sécurité | X | | 100% |
| 4. Assurer le fonctionnement de la composante 2 | X | | 100% |
| Taux de réalisation globale de la composante 2 : | | | 74,32% |
| Composante 3 : « La présence et l'utilisation des armes légères et des petit calibre sont réduites à Ouagadougou » | | | |
| Résultat de l'activité 1 : les informations relatives à la présence d'ALPC en milieu urbain sont collectées et analysé | | | 93,3% |
| 1. Définir un plan d'actions de lutte contre les ALPC à Ouagadougou | X | | 100% |
| 2. Multiplication du plan d'actions de lutte contre les ALPC à Ouagadougou (800 exemplaires) | | | |
| 3. Elaborer un manuel de procédures d'échanges d'informations sur la circulation des ALPC entre les Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) à Ouagadougou, la Municipalité et la CNLPAL | X | | 80% |
| 4. Organiser un voyage d'étude dans les pays de la sous région | X | | 100% |
| Résultat de l'activité 2 : les mécanismes de contrôle des ALPC en milieu urbain sont renforcés | | | 96,8% |
| 1. Organiser une campagne d'enregistrement des ALPC détenues légalement | X | | 100% |
| 2. Multiplication de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC et le décret n°2009-301 portant régime des armes et munitions civiles au Burkina Faso en langues nationales locales (Mooré, Dioula et Fulfudé). | X | | 100% |
| 3. Renforcer le mécanisme de contrôle des ALPC en milieu urbain | | | |
| - Renforcement des capacités du bureau des armes de la mairie de Ouagadougou (Mise à jour du fichier sur les titres de jouissance des armes de la mairie et mobilier de bureau) | X | | 100% |
| - Renforcement des capacités opérationnelles de la CNLPAL (Acquisition de 3 logiciels Maps Systems) | X | | 100% |
| 4. Sensibilisation sur les dangers de la détention des ALPC (élaboration et diffusion de spots radio, télé, encarts publicitaires) | X | | 100% |
| 5. Mettre en place un numéro vert et former les agents à son utilisation | X | | 100% |
| 6. Acquisition du matériel de communication pour la sensibilisation | X | | 100% |
| 7. Acquisition du matériel roulant (01 pick-up) | X | | 100% |
| 8. Animation sociale | X | | 68% |
| 9. Acquisition d'un groupe électrogène | X | | 100% |
| Taux de réalisation globale de la composante 3 : | | | 95,05% |
| Taux moyen de réalisation pour l'ensemble de 3 composantes | | | 84,71% |

3.3 L'efficience du Programme

L'évaluation de l'efficience des moyens se rapporte à la mesure de la performance du triptyque "Coût-Qualité-Délai". L'évaluation de l'efficience des moyens s'est faite essentiellement à trois niveaux : au niveau des ressources financières, des ressources humaines et des ressources d'information et de communication. De ces différents points de vue, la Mission conclut que globalement, les moyens du PCRSU ont été utilisés de façon efficiente.

Sous l'angle des ressources financières

La planification des ressources est faite par le Gouvernement. Le PNUD gère les ressources qui sont mises à la disposition des composantes par le biais d'avance de fonds. Une partie des ressources est gérée par ONU-Habitat en vertu de l'accord qui la lie au Gouvernement.

La planification est faite par les équipes des quatre composantes du Programme en collaboration avec le PNUD, ONU Habitat. Les fonds de contrepartie nationale mobilisés par le Programme sont directement affectés aux composantes. Pour plus d'efficacité dans la gestion des ressources financières et particulièrement dans les décaissements, le PNUD a convenu avec le Gouvernement l'utilisation de la procédure d'avance de fonds. Sur les trois années d'exécution du PCRSU les taux de décaissement enregistrés par rapport aux budgets annuels approuvés ont été de 77,88%. Ce qui représente un bon taux d'absorption au regard du retard accusé dans le démarrage de la mise en œuvre des activités du programme et du ralentissement qu'a connu la mise en œuvre entre février et mai 2011, en raison des troubles sociopolitiques qu'a connus le Burkina Faso. Également, le rapport d'audit financier réalisé en Avril 2012 ne relève pas de problème particulier de gestion des ressources du Programme. Il faut cependant noter que les taux de décaissement sont meilleurs au niveau des composantes 1 et 4 (respectivement 82,19% et 84,68) qu'au niveau des composantes 2 et 3 (58,01% et 50,64%).

Tableau 5: Bilan de l'exécution financière

| Activités | MONTANTS RECUS | | | | | | DEPENSES CUMULEES | | | | | TAUX D'EXECUTION % |
|-------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------------|------------------|--------------------|
| | TOTAL | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | TOTAL | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 (AU 30-09-2012) | TOTAL | |
| | Budget initial USD | Cout USD | Cout USD | Cout USD | Cout USD | Cout USD | Cout USD | Cout USD | Cout USD | Cout USD | Cout USD | |
| Composante 1 | 2 175 847 | 95 847 | 321 075 | 345 119 | 578 972 | 1 245 166 | 95 847 | 156 225 | 331 516 | 439 777 | 1 023 365 | 82,19 |
| Composante 2 | 316 354 | | 66 390 | 109 482 | 96 700 | 272 572 | | 33 991 | 98 551 | 25 565 | 158 107 | 58,01 |
| Composante 3 | 501 000 | | 46 487 | 151 504 | 106 841 | 304 832 | | 18 000 | 85 539 | 50 831 | 154 370 | 50,64 |
| Composante 4 | 1 008 176 | 40 911 | 340 144 | 277 305 | 317 484 | 934 933 | 40 911 | 256 841 | 227 055 | 266 897 | 791 704 | 84,68 |
| TOTAUX/Bailleurs | 4 001 377 | 136 758 | 774 096 | 883 410 | 1 099 997 | 2 757 503 | 136 758 | 465 057 | 742 661 | 783 070 | 2 127 546 | 77,15 |
| Contrepartie Nationale | 90 461 | | | | 90 461 | 90 461 | | | | 90 461 | 90 461 | 100,00 |
| TOTAUX | 4 091 838 | 136 758 | 774 096 | 883 410 | 1 190 458 | 2 847 964 | 136 758 | 465 057 | 742 661 | 873 531 | 2 218 007 | 77,88 |

Source: PCRSU, 2012

Sous l'angle des ressources humaines

L'équipe de la composante 4 chargée de la coordination du PCRSU, est animée par un personnel dont le niveau académique est assez élevé, ce qui est un atout pour la compréhension de l'approche d'intervention du Programme en matière de gestion de la sécurité basée sur la prévention. Grâce à l'option judicieuse de renforcement des capacités des parties prenantes, l'exécution du Projet s'est appuyée sur un réseau constitué d'acteurs importants. Toutefois, le Programme a souffert de l'instabilité de son personnel liée à la précarité contractuelle et à l'incertitude de l'avenir du Programme. La majorité du personnel actuel du Programme (05 personnes sur 06) est nouveau avec pour conséquence que les activités planifiées accusent du retard, le temps pour le nouveau personnel de s'imprégner et de prendre ses marques.

Sous l'angle des moyens d'information et de communication

D'une manière générale, des efforts de communication ont été entrepris au sein du PCRSU. Un expert en communication existe depuis la mise en œuvre du projet et a formulé une stratégie de communication non encore validée à ce jour.

Au plan interne, la mission a relevé que les différentes réunions d'orientation et de coordination ne se sont pas effectuées aux rythmes prévus (Comité de Pilotage, réunion de coordination, réunion de composantes) et il n'y a pas une fluidité dans la circulation de l'information au niveau interne.

Au plan externe, lors du démarrage du Projet, l'organisation des ateliers donnait l'opportunité au Programme de communiquer vers le grand public les objectifs et l'approche du PCRSU. Pendant la phase d'exécution, les différents organes de presse (radio, télévision, presse écrite) ont produit et diffusé des émissions et des articles sur le PCRSU. De façon particulière, les cérémonies d'inauguration de projets et de remises des équipements ont été largement couvertes par la presse. La création d'un site web et l'édition des études réalisées par le PCRSU sont planifiées. Toutefois, la Mission recommande de mettre les moyens qu'il faut pour mieux communiquer sur le programme.

Tableau 6: Synthèse des forces au niveau du financement et de la communication

| FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITES | MENACES |
|--|--|---|--|
| Au niveau du financement du programme | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Financement de toutes les activités du PTA ; - Disponibilité des ressources financières au niveau de l'Etat, de la commune ; et des partenaires techniques et financiers ; - Disponibilité de l'assistance du PNUD et de ONU-Habitat pour la gestion des fonds ; - Coaching du PNUD sur les procédures du Système des Nations Unies ; - L'existence d'une stratégie de communication et d'un pool de journaliste qui a été formé pour pouvoir bien rendre les activités relatives à la sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> - Non maîtrise des procédures financières du Système des Nations Unies par le personnel du PCRSU, eu égard au fait que les personnes qu'il faut n'ont pas été mises à la place qu'il faut ; - Insuffisance des formations sur les procédures du Système des Nations Unies ; - Soumission tardive des FACE ; - Lenteur des procédures au niveau du service des marchés publics ; - Longueur des procédures de déblocages des fonds au niveau du PNUD, de ONU-Habitat et du Trésor public. | <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du PNUD et de l'ONU-Habitat à accompagner techniquement et financièrement le Programme ; - Existence une lettre d'accord entre le Gouvernement burkinabè et l'ONU-Habitat pour l'appui technique ; - Existence d'un manuel de procédures NEX. | <ul style="list-style-type: none"> - Retard de décaissement - indisponibilité des ressources financières; - |
| Au niveau de la communication du Programme | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une spécialiste en communication au sein de l'unité de coordination | <ul style="list-style-type: none"> - Déficit de communication interne et externe du programme - Non mise en œuvre de la stratégie de communication du programme - Absence d'une ligne budgétaire dédiée à la communication | <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du PNUD et de l'ONU-Habitat à accompagner techniquement et financièrement le Programme ; - Possibilité de dégager une ligne budgétaire pour le volet communication. | <ul style="list-style-type: none"> - Persistance et non amélioration de la perception des populations de l'insécurité et de la violence urbaine. - Absence des changements profonds et durables. |

3.4 Les effets et impacts du programme

Le Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité à Ouagadougou (PCRSU-O), s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre La Pauvreté (CSLP), notamment en son volet lutte contre l'insécurité. Ce document qui a constitué le référentiel central de la politique de développement économique et sociale du Gouvernement burkinabè pour la période 2000-2010, a été remplacé par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Le Programme entre dans le cadre de l'appui du Système des Nations Unies (SNU) au Gouvernement du Burkina Faso dans la promotion de la bonne gouvernance.

En rappel, ce Programme visait à apporter une réponse intégrée à la question de l'insécurité publique et de la criminalité en milieu urbain, en prenant en compte la capitalisation des acquis réalisés par différents acteurs (Mairie, Gouvernement, Société civile, PNUD et ONU-Habitat) en matière d'analyse de la criminalité en relation avec le développement urbain, l'appui à la police de proximité et à la gestion des conflits, le soutien aux initiatives de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC).

Dans la commune de Ouagadougou, la Police Municipale, la Direction de la Police de Proximité et la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères de Petit Calibre ont été identifiées comme les bénéficiaires directes des actions du Programme ; et la population de la ville de Ouagadougou comme bénéficiaire indirecte.

La mise en œuvre des actions du programme a permis d'engranger des changements qualitatifs qui sont entre autres les suivants :

- Une compréhension partagée de la problématique de l'insécurité urbaine et des réponses éventuelles par l'ensemble des parties prenantes;
- L'amélioration des conditions de travail et de l'intervention des forces de sécurité (acquisition de véhicules, de matériel informatique, de matériel de communication) ;
- Le renforcement des capacités techniques des structures et du personnel des services de l'Etat et de la Commune (création et opérationnalisation de l'OSCO, de l'UFM, des CLS, les VCSR, les formations et les voyages d'études..),
- L'amélioration de la connaissance du phénomène d'insécurité urbaine (études thématiques réalisées, Cartographie diverse, observations de phénomènes criminels);
- Le développement d'un partenariat multi acteurs pour la prévention de l'insécurité (création de la Coalition des Acteurs Urbains pour la Prévention de l'Insécurité);
- L'amélioration du sentiment de sécurité des populations (existence de numéros verts, présence des VCSR...);

Les personnes et structures rencontrées au cours des entretiens par l'équipe d'évaluation, estiment que le Programme a eu des effets essentiellement positifs.

Au niveau institutionnel

Le PCRSU-O a permis de disposer d'une plateforme formelle d'échanges entre l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers (PNUD et ONU-Habitat), les Organisations de la Société Civile (OSC), le monde universitaire et les populations. Ce cadre multi acteurs pour la coproduction de la sécurité urbaine et la prévention de l'insécurité publique et de la violence urbaine est une expérience nouvelle pour l'ensemble des parties prenantes. Cette dynamique est appuyée par une « Coalition des Acteurs Urbains pour la Prévention de l'Insécurité (CAUPI)».

La mise en œuvre du Programme a également participé à un changement de regard des autorités (Etat, collectivités territoriales) et des Partenaires Techniques et Financiers sur la question de la sécurité, qui s’y intéressent davantage et apportent des ressources financières et techniques.

Au niveau du renforcement des capacités

Le renforcement des moyens matériels et techniques (formations, voyages d’études et d’échanges, appuis techniques de l’ONU-Habitat) dans le cadre du PCRSU-O, ont eu des effets dans plusieurs domaines.

- *Planification des activités*

Plusieurs études ont été menées dans le cadre du PCRSU-O pour cerner de manière efficace le phénomène de l’insécurité urbaine sous toutes ses dimensions. Il s’agit de :

1. Etude de victimation en milieu urbain : Cas de la ville de Ouagadougou (2011) ;
2. Etude de vulnérabilité des femmes en milieu urbain : Cas de la ville de Ouagadougou (2011) ;
3. Femmes et prévention des insécurités à Ouagadougou (2012) ;
4. Audits et aménagements urbains sécuritaires à Ouagadougou (2011) ;
5. Les conséquences de l’insécurité et de la criminalité dans la Commune de Ouagadougou (2011) ;
6. Communautés traditionnelles et dimension culturelle et religieuse dans la prévention de l’insécurité et de la criminalité dans la Commune de Ouagadougou (2011) ;
7. Diagnostic de l’insécurité et de la prévention de la criminalité dans la ville de Ouagadougou (2012) ;
8. Stratégie de prévention de l’insécurité publique (qui a été réalisée suite au diagnostic de l’insécurité et de la prévention de la criminalité) (2012) ;
9. Plan d’actions de lutte contre l’insécurité routière (2012) ;
10. Plan d’actions de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (2012).

Ces études ont contribué à pallier l’inexistence de la documentation sur les questions d’insécurité à Ouagadougou. Elles ont également servi de base pour l’élaboration de plans stratégiques (en matière de sécurité routière, de lutte contre les ALPC) au niveau des trois premières composantes en vue d’atteindre les résultats escomptés par le Programme.

La création de l’Observatoire de Sécurité de la Commune de Ouagadougou (OSCO) par Arrêté municipal n°2011- 031/CO/SG a permis de centraliser et de fédérer les statistiques (grâce à la collaboration avec la Police Nationale, l’Hôpital Yalgado, la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers et la Police Municipale). Ces informations traitées et analysées sont prises en compte par les autorités pour mieux planifier et optimiser les aménagements urbains (feux tricolores, éclairage public, signalisation et autres aménagements sécuritaires).

Aussi, des formations et sensibilisations réalisées par le Programme ont permis de renforcer la connaissance et les capacités des acteurs en matière de sécurité urbaine (cf Annexe 2).

- *Moyens d’actions et fourniture de services*

L’intervention du Programme a eu pour effet l’amélioration de la planification et de la conduite des activités sur le terrain (déploiement des unités d’intervention de la Police

Municipale, sensibilisation des populations, interventions diverses, aménagements urbains, etc.). En effet, l'intégration du Système d'Information Géographique (SIG) comme outil de planification en matière de sécurité (cartographie des carrefours accidentogènes, cartographie des zones criminogènes, acquisition de logiciels Maps Systems) a permis de mieux orienter les actions de lutte contre l'insécurité à Ouagadougou.

L'appui en moyens logistiques pour les composantes 1, 3, 4 et particulièrement la composante 1 qui a bénéficié des moyens ci-après : matériel informatique et bureautique, matériel de sonorisation, talkies walkies, véhicules 4X4, permettant à la Direction de la Police Municipale de se réorganiser et d'opérer des réformes majeures nécessaires à l'accroissement de l'efficacité de son déploiement opérationnel. Il s'agit de l'Unité Mobile Véhiculée (UMV), de l'Unité Mobile Cycliste (UMC) et du Poste de Commandement Radio (PCR) pour ce qui concerne les unités réorganisées; de la mise en place d'une équipe d'animation notamment pour les séances de sensibilisation grand public.

La Police Municipale peut ainsi :

- identifier les principaux problèmes de sécurité dans la ville de Ouagadougou ;
- dresser des statistiques à partir des données des services de sécurité et de la justice ;
- collecter de nouvelles données quantitatives et qualitatives ;
- établir à intervalle régulier un état des lieux de la situation sécuritaire de la ville de Ouagadougou.

Pour ce qui est des services fournis, on note le développement d'une approche de prévention participative de la sécurité. Les méthodes d'intervention des forces de sécurité autrefois basées sur la perception-réaction ou répression, ont évolué vers une approche de prévention à travers l'information, l'éducation et la communication. Ce qui permet d'améliorer la relation de confiance avec les populations.

L'opérationnalisation du poste de commandement radio (PCR) a permis de renforcer la sécurité et la synergie entre les unités de la Police Municipale et de diligenter les interventions.

Au niveau social

Selon le rapport de l'« étude de victimation en milieu urbain : Cas de la ville de Ouagadougou », réalisée en 2011, 33,4% de la population n'était pas satisfait des prestations des forces de sécurité (Police, Gendarmerie). Pour cette tranche de la population, les forces de l'ordre étaient inefficaces pour les raisons suivantes :

- Nombre d'agents insuffisants : 28,9% ;
- Impunité des délinquants : 19,4% ;
- Peu de moyens matériels : 18% ;
- Agents corrompus : 17,2% ;
- Insuffisance de la formation spécialisée : 3,9%.

L'étude sur « Femmes et prévention des insécurités à Ouagadougou (2012) » relève que 70,4% des femmes interrogées trouvent que la Police Municipale assure avec satisfaction la mission de sécurité publique. Les missions qui satisfont le moins sont celles relatives à la lutte

contre les nuisances et atteintes à l'environnement (10,4%) et à la préservation des bonnes mœurs (38%).

L'étude fait ressortir d'autre part que 24,4% des femmes trouvent les interventions de la Police Municipale satisfaisantes, tandis que 45,2% l'apprécient moyennement. L'insatisfaction des femmes par rapport aux interventions est liée aux comportements (arrogance, zèle, manque de courtoisie) des agents de la Police Municipale (43% des femmes), et leur niveau de formation jugé insuffisant par 46,1% des enquêtées.

Face à cette situation, des actions de formation et de sensibilisation ont été entreprises par le PCRSU à travers une démarche participative pour améliorer les rapports entre forces de sécurité et populations. L'appréciation des changements dans ce domaine est essentiellement qualitative, faute d'études permettant d'apprécier quantitativement les changements intervenus avec la mise en œuvre du Programme par rapport à la situation de référence.

Pour les bénéficiaires, les changements induits par l'action du PCRSU sont multiples :

- Changement des perceptions et des attitudes de la population vis-à-vis des services de sécurité dans la ville de Ouagadougou et des 17 villages rattachés. Et inversement, les forces de sécurité ont appris à travailler avec les civils et à les intégrer à la réflexion sur la sécurité urbaine ;
- Création d'emplois pour les jeunes (100 volontaires recrutés par le PCRSU, 300 par l'Etat et 297 à recruter pour 2013) ;
- Développement d'une collaboration entre forces de sécurité et civils (VCSR, CLS, élèves, étudiants, points focaux au niveau des arrondissements) pour la coproduction de la sécurité ;
- Diminution des accidents au niveau des carrefours accidentogènes aux heures de pointe grâce à l'action des Volontaires Communaux pour la Sécurité Routière (VCSR).

Ces différents effets constituent des indicateurs d'amélioration des moyens d'action des forces de sécurité et, subséquentement, l'amélioration de la sécurité des populations de Ouagadougou. Ils pourront à la longue, si les efforts sont maintenus, impacter sur les relations entre forces de sécurité et civils d'une part et d'autre part sur le sentiment de sécurité ou d'insécurité des populations urbaines.

Au niveau de l'expertise locale et de la documentation

La sécurité urbaine jusqu'à une date récente était très peu documentée. Les données existantes étaient disparates, difficiles d'accès et les actions de lutte contre l'insécurité étaient isolées. Le PCRSU a permis de mettre en place et de former un pool d'experts nationaux, de profils variés, sur la sécurité urbaine et de documenter la problématique. La production documentaire du PCRSU, constituée de rapports d'études et de rapports d'activités, a posé les jalons de la documentation de l'information sécuritaire et vient étoffer le capital d'informations et de connaissances sur la sécurité urbaine.

La mission constate également qu'un pool de journalistes spécialisés en sécurité urbaine avait été mis en place pour accompagner cette dynamique de constitution d'une expertise locale en la matière, mais l'initiative n'est pas allée jusqu'au bout. Une nouvelle stratégie de

communication est en cours d'élaboration et devrait prendre en compte la relance de cette initiative.

3.5 La promotion de l'égalité de genre

Le document de base du programme prévoyait l'intégration systématique de l'approche genre dans les activités du Projet. La Mission constate que des efforts ont certes été faits à travers des actions en faveur de la prise en compte du genre, mais que beaucoup reste encore à faire surtout par certaines composantes. A cet égard la mission relève les faits ci-après :

- Conformément à l'objectif spécifique 4 (renforcer les capacités de la Police Municipale de la ville de Ouagadougou), il a été créé au sein de la Police Municipale l'Unité Femmes et Mineurs, par Arrêté n° 2011-032 CO/SG, portant création, composition, attributions et fonctionnement d'une unité spécialisée dans la prise en charge des populations féminines et mineures dans la commune de Ouagadougou. Cette unité a pour principales attributions :
 - l'appui des femmes et des mineurs en difficulté ;
 - la contribution à un changement de comportement des agents de la Police Municipale vis-à-vis des femmes et des mineurs ;
 - la promotion de l'amélioration des relations entre Police Municipale, femmes et mineurs ;
 - la promotion de l'amélioration des services offerts par la Police Municipale aux femmes et aux mineurs ;
 - l'assurance d'une plateforme de collaboration entre tous les acteurs intervenant dans le domaine des violences à l'égard des femmes et des enfants.
- La réalisation en 2011 d'une « *Etude de vulnérabilité des femmes en milieu urbain : cas de la ville de Ouagadougou* ». Cette étude fait un diagnostic sur la situation de la criminalité et de la sécurité à visée féminin dans la ville de Ouagadougou. Cette étude a tenté de cerner l'ampleur de l'insécurité des femmes en milieu urbain, d'en analyser les causes profondes pour permettre de développer des stratégies d'intervention et de lutte appropriées ;
- L'organisation de fora dans les cinq (05) arrondissements de la ville de Ouagadougou (ayant regroupé 125 femmes) pour faire un diagnostic de l'insécurité des femmes et des jeunes filles dans la ville ;
- La réalisation en 2012 de l'étude portant sur « *femme et prévention des insécurités à Ouagadougou* ». Cette étude examine avec les femmes, les dispositions (socio-économiques, intellectuelles ou techniques) à prendre pour réduire leurs vulnérabilités dans la circulation routière, en matière de criminalité, d'insécurité et propose des axes d'intervention avec un plan d'action. Les résultats de cette étude montrent également que beaucoup de femmes (environ 30,4% des femmes enquêtées) ne sont pas satisfaites des interventions des forces de sécurité, et plus particulièrement de la Police Municipale ;
- Suite à l'insatisfaction des femmes constatée par le rapport précédent, un module de formation intitulé « *amélioration des relations entre policiers municipaux, femmes et mineurs* » a été élaboré par le Programme ;

- Une formation dispensée à 45 personnes (dont 20 femmes) sur les techniques de communication avec les enfants a été réalisée ;
- Le recrutement de cent (100) Volontaires Communaux pour la Sécurité Routière (VCSR) avec une prise en compte des femmes et dont les âges sont compris entre 18 et 35 ans.

Plusieurs mécanismes et actions ont été développés pour prendre en compte les préoccupations des femmes, des jeunes comme auteurs ou victimes des actes de délinquance ou comme acteurs de changement de comportements. Des acquis ont certes été enregistrés en la matière, le processus est enclenché, mais l'intégration systématique de l'approche genre (ISAG) reste limitée, avec l'insuffisante prise en compte des femmes tant au niveau du personnel qui anime le programme qu'au niveau des actions de renforcement des capacités.

En effet, l'équipe des 100 VCSR ne compte que 16% de femmes. Aussi, les actions de renforcement des capacités (formations, sensibilisation) n'ont touché qu'environ 16,58% de femmes. La proportion de femmes au sein des Comités Locaux de Sécurité (échantillon de 19 CLS) est seulement de 13,38%.

Des efforts restent donc à faire pour améliorer l'Intégration Systématique de l'Approche Genre (ISAG) dans les actions du programme, en vue de la promotion de l'égalité des genres.

Figure 1 : proportion des femmes et des hommes ayant participé aux formations

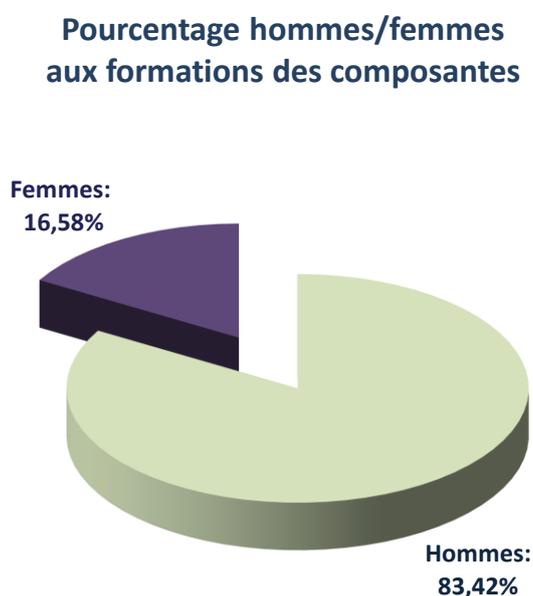
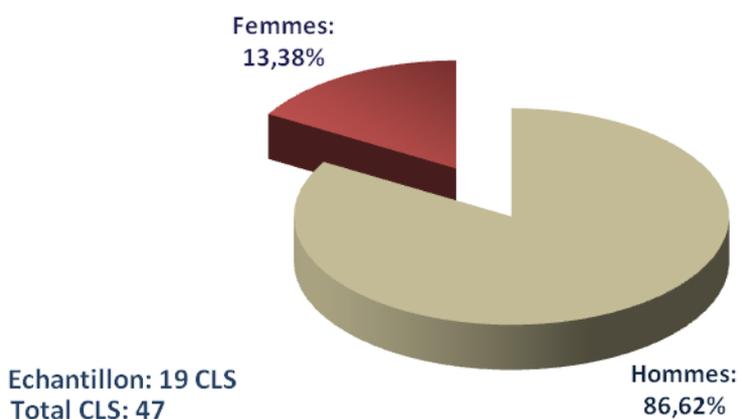


Figure 2 : proportion des femmes au sein des Comités Locaux de Sécurité



3.6 L'appropriation du Programme

Le Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de développement du Burkina Faso qui est la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

L'objectif visé à terme est de pouvoir intégrer les activités du Programme dans le fonctionnement normal des services étatiques en vue de son appropriation et de sa pérennisation. Pour concrétiser cette vision, une stratégie a été mise en place à travers la définition des composantes du Programme, leur ancrage institutionnel, l'option de gestion, la définition du dispositif de mise en œuvre et la démarche d'exécution des activités.

1. Pour ce qui est de la définition des composantes, elles ont été formulées en cohérence avec la « *politique nationale en matière de sécurité* » et des politiques sectorielles qui existaient avant la mise en œuvre du programme. Il s'agit :
 - De la stratégie de développement urbain élaborée par la commune de Ouagadougou en 2007, pour ce qui est de la composante 1. Cette stratégie cadre également avec les attributions du Maire tels que définies par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 (promulguée par le décret n° 2005-227/PRES) portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
 - De la « *politique nationale de la police de proximité* », pour ce qui est de la composante 2 ;
 - Pour la composante 3, de la convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions, et autre matériels connexes, ratifiée par le Burkina Faso,

et du décret n°2009-301/PRES/PM/SECU/MATD/MEF/DEF/MECV/MJ/MCPEA portant régime des armes et munitions civiles au Burkina Faso, du 08 mai 2009 ;

2. Pour ce qui est du mode de mise en œuvre du PCRSU, c'est l'option Exécution Nationale (NEX) qui a été retenue, avec une équipe locale. Certaines activités sont directement exécutées par le PNUD ;
3. Quant au dispositif de mise en œuvre, il se compose d'un comité de pilotage, d'une équipe de coordination composées d'experts nationaux recrutés, de trois équipes techniques des composantes 1, 2 et 3 constituées d'un personnel mis à disposition par l'Etat. Cet ensemble reçoit l'appui technique de l'ONU-Habitat sur la base d'une lettre d'accord entre le Gouvernement du Burkina Faso et cette institution.
4. Enfin, la démarche d'exécution des activités sur le terrain privilégie l'approche participative en associant toutes les parties prenantes de la base au sommet, dans la mise en œuvre des activités.

La cohérence du Programme avec les orientations nationales et les mécanismes de mise en œuvre, sont des indicateurs qui devraient garantir à terme l'intégration des activités du Programme dans le fonctionnement normal des services publics étatiques.

On note également que les composantes sont gérées par des institutions publiques spécialisées et dont les attributions traditionnelles cadrent avec les missions et les axes qui leur ont été confiées dans le cadre de la mise en œuvre du PCRSU. Il s'agit de :

- la composante 1 intitulée « *La dimension sécuritaire pleinement intégrée aux efforts locaux et nationaux de planification urbaine* » dont la mise en œuvre a été confiée à la commune de Ouagadougou à travers la Police Municipale;
- la composante 2 « *L'approche de prévention participative de la sécurité est mise en œuvre à Ouagadougou* », gérée par Le Ministère en charge de la Sécurité à travers la Direction de la Police de Proximité ; et enfin
- la composante 3 « *La présence et l'utilisation des ALPC sont réduites à Ouagadougou* », mise en œuvre par la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères (CNLPAL).

Cette dynamique est un facteur favorable à l'institutionnalisation du concept et de l'approche « *villes plus sûres* » mise en œuvre dans le cadre du PCRSU.

En outre, la mise en œuvre du PCRSU a contribué à influencer le changement de comportement des forces de sécurité, des autorités étatiques et municipales et le modèle de conception de la sécurité urbaine, vers une approche participative et fondée sur l'analyse concertée de l'existant, des tendances de la criminalité et des efforts de prévention de chaque acteur. Des acquis ont été enregistrés dans ce sens, à savoir :

- l'engagement de l'Etat et des collectivités à participer à un processus de mise en place d'une synergie d'actions pour la prévention de l'insécurité publique et des violences urbaines dans la ville de Ouagadougou et plus tard au niveau national ;
- la création par la Commune de Ouagadougou d'une Coalition des Acteurs Urbains pour la Prévention de l'Insécurité (CAUPI);
- la réalisation d'un profil de l'insécurité urbaine à Ouagadougou à travers les différentes études réalisées ;
- la création de l'Observatoire de la Sécurité de la Commune de Ouagadougou (OSCO) et de l'Unité Femmes et Mineurs (UFM) ;

- la création et l'opérationnalisation des Comités Locaux de Sécurité.

Enfin, pour ce qui est de l'appropriation des résultats par les partenaires nationaux et leur volonté de diffuser les leçons apprises au sein de leurs institutions nous ne pouvons faire une analyse approfondie de cette dimension en raison du contexte de mise en œuvre du programme (démarrage tardif, caractère pilote, activités en cours d'exécution, instabilité du personnel). Néanmoins, on remarque que des efforts sont faits pour corriger les difficultés et les insuffisances du début de la mise en œuvre pour améliorer les performances du programme.

3.7 La pérennité des acquis du programme

L'expérience de l'approche « *villes plus sûres* » est nouvelle et les acteurs impliqués dans la mise œuvre du PCRSU font leur apprentissage dans les différents rôles. Les parties prenantes sont parfaitement imprégnées de la philosophie du Programme et sont regardantes sur la conformité des actions menées avec les orientations nationales. Des acquis ont été engrangés et ont produit des effets. Se pose alors la question de leur durabilité et de leur pérennité, en vue de l'amélioration de la consolidation de la paix et de la sécurité au Burkina Faso.

La durabilité des réalisations repose sur la pertinence des concertations qui seront nouées autour d'elles et de l'engagement des parties prenantes (Partenaires Techniques et Financiers, Etat, collectivités territoriales, populations, organisations de la société civile).

Au niveau institutionnel

Le PCRSU a reçu un écho favorable auprès des autorités étatiques et municipales, qui continuent de manifester un engouement pour ce programme et leur volonté de l'étendre à d'autres villes du Burkina Faso. Cette dynamique et l'intérêt que les structures locales (Police Municipale, Police Nationale, CNLPAL) nourrissent autour de la question de la lutte et la prévention participative de l'insécurité urbaine, est porteuse de germes d'un avenir meilleur pour la durabilité des interventions.

La tutelle technique et financière a été assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ce qui a facilité le déblocage de la contrepartie gouvernementale et qui a permis de lever les hésitations quant au leadership du programme au plan national, au moment du démarrage. Une cotutelle avec le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) pourrait être envisagée dans une seconde phase du PCRSU ou des programmes similaires.

Au niveau du renforcement des capacités

➤ Forces

Au titre des forces pour la pérennisation des acquis on peut noter l'existence de l'OSCO, de l'UFM, des VCSR qui sont déjà intégrés dans le dispositif opérationnel de la Police Municipale de la ville de Ouagadougou. En plus des 100 volontaires recrutés par le programme, l'Etat a recruté 300 volontaires et le recrutement de 297 autres volontaires est en cours.

➤ Faiblesses

- L'autonomie des composantes et l'articulation insuffisante entre les composantes et l'unité de coordination ;

- L'insuffisance de la duplication/restitution des formations reçue à l'extérieur ;
- La non maîtrise des procédures du PNUD entraînant des retards de décaissement et donc de mise en œuvre des plans d'actions ;
- L'inadéquation entre le personnel affecté à certains postes et les compétences requises pour occuper ces postes au sein des équipes techniques des composantes.

Au niveau social

➤ Forces

L'intérêt des populations pour les réalisations en matière de sécurité urbaine (sensibilisations, action des volontaires communaux pour la sécurité routière pour réguler la circulation au niveau des carrefours accidentogènes, les numéros verts mis à la disposition des populations, la diligence des interventions de la Police Municipale, l'existence des Comités Locaux de Sécurité) , l'adoption d'une démarche participative pour impliquer les populations à la coproduction de leur propre sécurité et à la prévention de l'insécurité, constituent des indicateurs de pérennité.

➤ Faiblesses

Les Comités Locaux de Sécurité mis en place dans les secteurs et villages rattachées de la commune de Ouagadougou n'ont pas été suffisamment formés. En conséquence, il y a une méconnaissance des rôles et tâches de ces structures ainsi que des limites de leurs prérogatives. Aussi, l'insuffisance des ressources financières mises à leur disposition, entraîne quelques fois une démotivation et une démobilisation des membres. Ce qui pose la question de la durabilité de ces structures.

En somme, on peut affirmer qu'il existe des facteurs qui garantissent la pérennité et la durabilité des acquis. De même il y a aussi des facteurs qui risquent de compromettre ces acquis si des mesures correctives ne sont pas entreprises. Les mesures urgentes seraient de corriger les insuffisances et de rechercher les voies et moyens pour reconduire le programme afin de le consolider ainsi ses acquis et de garantir sa replicabilité à l'échelon national.

3.8 Leçons apprises

Le Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine est une expérience originale dans le paysage burkinabè. Au-delà des effets engendrés, il a permis de tirer des enseignements majeurs en matière de sécurité urbaine. Entre autres leçons apprises de la mise en œuvre du PCRSU, on peut retenir que :

- Les voyages d'études et de partages d'expériences ont permis une appropriation concertée des thématiques de prévention de la criminalité et de l'insécurité ;
- La culture de la citoyenneté est une condition à la participation de la population dans la gestion de la sécurité de proximité ;
- Le lancement officiel du programme par les plus hautes autorités du pays a constitué un important moyen de mobilisation de la population autour de la prévention de la criminalité ;
- L'institutionnalisation de la prévention de la criminalité et de l'insécurité est un principe pour garantir et renforcer la sécurité urbaine ;

- La coproduction intégrée de la sécurité urbaine a permis d'intégrer les préoccupations de tous les acteurs (femmes, forces de l'ordre, média, société civile) ;
- L'appropriation des concepts relatifs à la prévention intégrée de la sécurité urbaine a suscité l'adhésion de toutes les parties prenantes (les comités locaux de sécurité, les médias, la population, les associations de femmes et de jeunes etc.) à la mise en œuvre du programme.

La mise en œuvre du PCRSU a mis en lumière la nécessité pour les autorités communales et nationales de doter la ville de Ouagadougou d'une vision stratégique « Ouaga Plus Sûre 2025 » pour guider les stratégies de mise en œuvre des projets et programmes de sécurité urbaines à venir dans les 15 prochaines années en complémentarité de la stratégie de développement urbain avec la mobilisation et la participation de tous les acteurs.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de nos analyses, nous pouvons conclure que le Programme, dans sa mise en œuvre a engendré des acquis conséquents. Ces acquis constituent des repères pour des initiatives similaires à venir. A cet égard, les appréciations des acteurs que nous avons rencontrés au cours des entretiens ainsi que les données de terrain que nous avons collecté, nous permettent de conclure que le Programme a généré des effets indéniables à travers ses réalisations. Toutefois, au regard de l'intérêt des parties prenantes et des bénéficiaires du Programme et en se fondant sur les insuffisances constatées, les suggestions et recommandations ci-dessous ont été formulées pour améliorer la gestion du Programme actuel qui tire vers sa fin et orienter la conception éventuelle d'une seconde phase du programme au d'autres programmes similaires.

Nous distinguons les recommandations à court terme (d'ici la fin de la phase actuelle du PCRSU) et celles orientées vers une seconde phase ou d'autres programmes similaires.

Pour ce qui est des recommandations à court terme (d'ici la fin de la phase en cours du PCRSU), il s'agit :

☞ En direction du Gouvernement du Burkina Faso

- de solliciter une prorogation du Programme pour permettre à la phase actuelle du PCRSU de bien clôturer ses activités ;
- de faire une évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des différents comités de pilotage afin d'identifier les recommandations majeures qui peuvent encore être prises en compte avant la clôture du Programme ;
- d'appuyer la capitalisation et la documentation de l'expérience du Programme (leçons apprises, bonnes pratiques, principales difficultés de mise en œuvre des recommandations afin de garantir sa répliquabilité.

☞ En direction des Partenaires Techniques et Financiers

- La longueur des procédures de décaissement a été relevée comme une contrainte majeure par les acteurs de mise en œuvre du Programme. A cet effet, la mission recommande de diligenter le décaissement si les FACE ne comportent pas de difficultés, pour permettre d'améliorer les taux de réalisation du Programme ;
- Appuyer la capitalisation et la documentation de l'expérience du Programme (leçons apprises, bonnes pratiques, principales contraintes) afin de garantir sa répliquabilité;

☞ En direction du PCRSU

- Les faiblesses constatées dans la formulation des objectifs, des résultats attendus et l'absence d'indicateurs objectivement vérifiables et clairement définis, ont constitué des difficultés majeures dans le processus de l'évaluation du Programme. La mission recommande la finalisation de la base de données de suivi et d'évaluation en cours d'élaboration qui devra définir clairement les résultats attendus et les indicateurs objectivement vérifiables;

- La mission recommande également que toutes les composantes travaillent en étroite collaboration avec l'expert de la Coordination en suivi-évaluation pour opérationnaliser cette base de données ;
- Certes, la création d'un site web et l'édition des études réalisées par le PCRSU sont planifiées, toutefois, la mission recommande de mettre les moyens qu'il faut pour mieux communiquer sur le programme ;
- La mission a constaté que le PCRSU disposait d'une stratégie de communication qui n'avait pas été validée et donc pas mise en œuvre. Ce volet a également connu des difficultés financières liées à l'absence d'une ligne budgétaire spécifique. La mission recommande d'affecter des ressources financières pour le volet communication, finaliser la stratégie de communication en cours d'élaboration en veillant à ce qu'elle soit globale pour l'ensemble du programme et coordonnée par l'experte en communication ;
- Une documentation importante a été produite par le PCRSU sur la problématique de la sécurité urbaine. La mission recommande la capitalisation et la documentation de l'expérience du programme (leçons apprises, bonnes pratiques, principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre).

Recommandations formulées pour une éventuelle poursuite du PCRSU ou pour de futurs programmes similaires. Elles se présentent comme suit :

☞ En direction du gouvernement du Burkina Faso

- Compte-tenu de l'importance et de la volonté politique qui se dessine autour du sujet, des résultats obtenus et de la dynamique instaurée, il convient d'envisager une nouvelle phase du programme pour consolider les acquis, corriger les insuffisances relevées, afin de garantir sa replicabilité à l'échelon national ;
- Le comité de pilotage a été présidé, avec succès, par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Pour renforcer l'ancrage institutionnel et garantir la pérennisation des acquis, l'équipe d'évaluation recommande une co-tutelle avec le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) ;
- La mission a observé un décalage entre la qualification du personnel affecté à certains postes et les compétences requises pour les tâches inhérentes à ces postes. Ce qui pose un problème d'assimilation des formations dispensées et leurs effets sur la qualité du travail. D'où les retards dans la soumission des FACE, le décaissement et l'exécution des activités. L'équipe d'évaluation recommande que des TDR soient définis pour les différents postes au sein des composantes et que le personnel affecté réponde aux critères définis, pour une meilleure qualité dans la mise en œuvre du programme ;
- Le PCRSU a été financé par les apports des partenaires techniques et financiers et par la contrepartie de l'Etat. Pour une pérennité des acquis du programme, la mission recommande que la Cellule de Coordination travaille au développement de plaidoyers et de stratégies de mobilisation des ressources auprès d'autres partenaires et du secteur privé.

☞ *En direction des partenaires Techniques et Financiers*

- Malgré les difficultés de démarrage, le PCRSU a enregistré des acquis importants. Il serait souhaitable d'envisager une nouvelle phase du programme après une formulation plus précise et pertinente du programme, de ses activités et de ses indicateurs ;
- La mission recommande également qu'une formation sur la gestion des projets et programmes et sur les procédures du Système des Nations Unies soit dispensée aux acteurs au début de la mise en œuvre, avec des recyclages périodiques ;
- Le retard des décaissements a été relevé comme une contrainte majeure par les acteurs de mise en œuvre du programme. A cet effet, la mission recommande de renforcer davantage les capacités des acteurs pour une plus grande maîtrise des procédures du Système des Nations Unies et de les accompagner à développer des stratégies d'anticipation dans la soumission des documents nécessitant la validation des PTF (instauration d'un Workflow).

☞ *En direction du PCRSU*

- Le renforcement des capacités doit être un axe central pour la réussite d'un Programme. A cet effet, la mission recommande d'élaborer un plan de formation du personnel et de la mettre en œuvre dès le démarrage du programme afin de permettre la mise à niveau des acteurs et leur recyclage ;
- La mission a constaté que le PCRSU disposait d'une stratégie de communication qui n'avait pas été validé et donc pas mis en œuvre. Dans le même temps, la composante 1 disposait de sa propre stratégie de communication. Ce volet a également connu des difficultés financières liées à l'absence d'une ligne budgétaire spécifique. La mission recommande d'affecter une ligne budgétaire pour la communication, actualiser la stratégie de communication en veillant à ce qu'elle soit globale pour l'ensemble du programme et coordonnée par l'experte en communication ;
- Les faiblesses constatées dans la formulation des objectifs, des résultats attendus et l'absence d'indicateurs objectivement vérifiables et clairement définis, ont constitué des difficultés majeures dans le processus de suivi et d'évaluation du programme. La mission recommande pour de futurs programmes, de faire une situation de référence pour mettre en place une base de données de suivi évaluation définissant clairement les résultats attendus et des indicateurs objectivement vérifiables qui permettront de mesurer le niveau d'atteinte des résultats et de corriger les écarts ;
- Elle recommande également que toutes les composantes travaillent en étroite collaboration avec l'expert en suivi-évaluation de la Coordination pour opérationnaliser cette base de données, l'alimenter et assurer sa mise à jour régulière ;
- Elle souhaiterait qu'un cadre logique détaillé soit développé et qu'une simulation de l'atteinte des objectifs du Programme avant sa mise en œuvre soit faite.

- Au regard des faiblesses constatées quant à l'intégration systématique de l'approche genre dans certaines composantes du programme, la mission recommande de mettre un accent particulier sur cette dimension. Des acquis ont été enregistrés mais restent insuffisants. Le personnel devra être doté des compétences en matière de prise en compte du genre.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

1. CPAP 2006-2010 ;
2. CPAP 2011-2015 ;
3. Descriptif du Programme Gouvernance, 2011 ;
4. **Gouvernement du Burkina Faso**, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (version révisée), 2004 ;
5. **Gouvernement du Burkina Faso**, Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015, 2010 ;
6. **Gouvernement du Burkina Faso/Système des Nations Unies**, Lettre d'Accord entre le Gouvernement et ONU-HABITAT ;
7. **Gouvernement du Burkina Faso/Système des Nations Unies**, Programme de Sécurité Urbaine à Ouagadougou (document de programme), 2009 ;
8. loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 (promulguée par le décret n° 2005-227/PRES) portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
9. **PCRSU**, Femme et prévention des insécurités à Ouagadougou, 2012 ;
10. **PCRSU**, Audits et aménagements urbains sécuritaires à Ouagadougou (2011) ;
11. **PCRSU**, Communautés traditionnelles et dimension culturelle et religieuse dans la prévention de l'insécurité et de la criminalité dans la Commune de Ouagadougou (2011) ;
12. **PCRSU**, Diagnostic de l'insécurité et de la prévention de la criminalité dans la ville de Ouagadougou (2012) ;
13. **PCRSU**, Etude de vulnérabilité des femmes en milieu urbain : Cas de la ville de Ouagadougou (2011) ;
14. **PCRSU**, Femmes et prévention des insécurités à Ouagadougou (2012) ;
15. **PCRSU**, Les conséquences de l'insécurité et de la criminalité dans la Commune de Ouagadougou (2011) ;
16. **PCRSU**, Plan d'action de lutte contre l'insécurité routière (2012) ;
17. **PCRSU**, Plan d'action de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (2012) ;
18. **PCRSU**, Plan de Travail Annuel d'activités, 2011 ;
19. **PCRSU**, Plan de Travail Annuel, 2010 ;
20. **PCRSU**, Plan de Travail Annuel, 2012 ;
21. **PCRSU**, Rapport annuel d'activités, 2010 ;
22. **PCRSU**, Rapport annuel d'activités, 2011 ;
23. **PCRSU**, Rapports trimestriels d'activités 2010-2012 ;
24. **PCRSU**, Stratégie de prévention de l'insécurité publique (qui a été réalisée suite au diagnostic de l'insécurité et de la prévention de la criminalité) (2012) ;
25. **PCRSU**, Etude de victimation en milieu urbain : Cas de la ville de Ouagadougou (2011) ;
26. **PCRSU**, Etude de vulnérabilité des femmes en milieu urbain : cas de la ville de Ouagadougou, 2011 ;
27. UNDAF 2006-2010 ;

28. UNDAF 2011-2015 .

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées

| N° | NOMS ET PRENOMS | STRUCTURE | FONCTION ET ADRESSE |
|-----|----------------------------|---------------------|---|
| 1. | Basilisa SANOU | ONU-HABITAT | Chargé de Programmes |
| 2. | Claude NGOMSI | ONU-HABITAT | Conseiller |
| 3. | Mathias SPALIVIERO | ONU-HABITAT | Directeur |
| 4. | Clémentine KANYALA | ONU-HABITAT | |
| 5. | Alizatta TAMBOULA | PNUD | ARR/P & Team Leader Pauvreté OMD |
| 6. | Maleye DIOP | PNUD | Directeur Pays Adjoint /Programme |
| 7. | Ingrid Cyimana | PNUD | Directeur Pays |
| 8. | Amadou DIALLO | DGCOOP | Directeur de la DCEAPD |
| 9. | Lamoussa KOUDOUGOU | DGCOOP | |
| 10. | Stéphane Joël NIKIEMA | DGCOOP | |
| 11. | Sadou SIDIBE | MATDS | Secrétaire Général |
| 12. | Daniel COULIBALY | MATDS | Spécialiste en gouvernance |
| 13. | Clément OUANGO | PCRSU/ Coordination | Chef de la Composante 1 et Coordonnateur par intérim du PCRSU-O |
| 14. | Zakaria OUEDRAOGO | PCRSU/ Coordination | Expert en Suivi évaluation |
| 15. | Michelle KARAMBIRI | PCRSU/ Coordination | Experte en communication |
| 16. | Mariam YAMEOGO | PCRSU/ Coordination | Assistante administrative |
| 17. | Thérèse OUEDRAOGO/BOLARE | PCRSU/ Coordination | Gestionnaire |
| 18. | Mathias Z. OUEDRAOGO | PCRSU-C1 | Secrétaire |
| 19. | Adama PAMTABA | PCRSU-C1 | Collaborateur |
| 20. | Ange Haoua NANA/BOUGOUMA | PCRSU-C1 | Gestionnaire |
| 21. | Jean Modeste KONGO | PCRSU-C1/OSCO | Animateur |
| 22. | S. Elie KOGO | PCRSU-C1 | Collaborateur |
| 23. | Sylvestre N'DO | PCRSU-C1 | Chargé de suivi et de programme |
| 24. | Irnou KAMBIRE | PCRSU-C2 | Directeur de la Police de proximité |
| 25. | Daouda SORY | PCRSU-C2 | Secrétaire |
| 26. | Anatole SOUBEIGA | PCRSU-C2 | Chargé de suivi évaluation |
| 27. | Siéta COULIBALY | PCRSU-C2 | Gestionnaire |
| 28. | Taminou CISSE | PCRSU-C3 | Responsable financier |
| 29. | Jean Marc BAYILI | PCRSU-C3 | Responsable suivi évaluation |
| 30. | Christophe Raoul TAPSOBA | PCRSU-C3 | Chef de la composante |
| 31. | Y. Abdoul Kader David YONI | PCRSU-C1/OSCO | |
| 32. | Issah SINARE | PCRSU-C1/OSCO | |
| 33. | K. Frédéric OUEDRAOGO | PCRSU-C1/VCSR | |
| 34. | Lucien POICASSOU | PCRSU-C1/VCSR | |
| 35. | Waman KIENOU | PCRSU-C1/OSCO | |
| 36. | Simon COMPAORE | Mairie Ouagadougou | Maire |

| | | | |
|-----|----------------------------|--|---|
| 37. | Souleymane OUEDRAOGO | Mairie de Ouagadougou | Chef de service Bureau des Armes de la Commune de Ouagadougou |
| 38. | Moussa COULIBALY | Mairie de Ouagadougou | Informaticien |
| 39. | Alice OUEDRAOGO/THIOMBIANO | Mairie de Ouagadougou | Chef de service Etat Civil |
| 40. | Sandaogo Henri KABORE | Mairie de Bogodogo | Maire |
| 41. | Mamadou SAMANDOULGOU | Mairie de Bogodogo | Ancien point focal CLS |
| 42. | Aliène BALIMA/DIALLO | Mairie de Bogodogo | Point Focal CLS |
| 43. | Yimian Albert KABORE | Ancien Expert en suivi évaluation du PCRSU | |
| 44. | Annick ZOUNGRANA | Consultant PCRSU | |
| 45. | Momo PINSARE | Consultant PCRSU | |
| 46. | Fatou BARRO/KIRAKOYA | Ancien Experte en communication du PCRSU | |
| 47. | Paul ZAGRE | Ancien coordonnateur de la Composante 2 | |

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AU MAIRE

1. Quelles appréciations globales faites-vous du PCRSU (pertinence) ?
2. Quels sont selon vous les résultats clefs obtenus (en termes de changement de comportement et d'approche des usagers) à ce jour par le projet ?
3. Quelles ont été selon vous les forces et les faiblesses :
 - Au niveau de la définition des objectifs du programme?
 - Au niveau de la mise en œuvre ?
 - Au niveau de la synergie et du partenariat entre les différentes parties prenantes ?
4. Quelles suggestions faites-vous pour corriger ces insuffisances ?
5. Le PCRSU a-t-il eu des effets/impacts sur les activités quotidiennes de vos services ? Si oui, lesquels ?
6. Que faut-il faire pour pérenniser ces acquis ?
7. Quelles appréciations faites-vous de l'organisation institutionnelle actuelle ?
8. Quels pourrait être les axes d'intervention pour un programme similaire ?
9. Si le PCRSU devait se poursuivre, sur quels aspects devrait-on mettre l'accent ?
10. Autres commentaires et suggestions ?
Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE à la DGCOOP

1. Quelles appréciations globales faites-vous du PCRSU (pertinence) ?
2. Quels sont selon vous les résultats clefs obtenus à ce jour par le projet ?
3. Quelles ont été selon vous les forces et les faiblesses du projet?
 - Au niveau de la définition des objectifs du programme,
 - Au niveau de la mise en œuvre ;
 - Au niveau de la synergie et du partenariat entre les différentes parties prenantes.
4. Quelles suggestions faites-vous pour corriger ces insuffisances ?
5. Quelles appréciations faites-vous de l'organisation institutionnelle actuelle du projet ?
6. Le PCRSU a-t-il eu des effets/impacts sur les activités quotidiennes de vos services ? Si oui, lesquels ?
7. Quels pourraient être les axes d'intervention pour un programme similaire à l'échelon national ?
8. Si le PCRSU devait se poursuivre, sur quels aspects devrait-on mettre l'accent ?
9. Autres commentaires et suggestions ?

Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX PARTIES PRENANTES

1. Quelle appréciation globale faites-vous du PCRSU (pertinence) ?
2. Quels sont, selon vous, les résultats clefs obtenus à ce jour par le programme ?
3. Quelles ont été les forces et les faiblesses au niveau de votre composante, notamment :
 - Au niveau de la définition des objectifs de la composante?
 - Au niveau de la mise en œuvre ?
 - Au niveau de la synergie et du partenariat entre les différentes parties prenantes (coordination, PNUD, ONU Habitat, partenaires de mise en œuvre) ?
 - Approvisionnement et gestion des fonds ?
4. Quelles suggestions faites-vous pour corriger ces insuffisances ?
5. Le PCRSU a-t-il eu des effets/impacts sur les activités quotidiennes de vos services ? Si oui, lesquels ?
6. Que faut-il faire pour pérenniser ces acquis ?
7. Avez-vous reçu des formations dans le cadre du PCRSU ?
8. Si oui, lesquelles ?
9. Ces formations ainsi que les missions d'appui technique vous ont-elles permis d'améliorer significativement l'exécution de vos tâches ?
10. Quelle suggestion faites-vous pour améliorer le volet renforcement des capacités ?
11. Quelles appréciations faites-vous de l'organisation institutionnelle actuelle du projet et de votre composante ?
12. Pensez-vous avoir pris en compte la dimension genre dans vos activités ?
13. Si oui, comment ?
14. Si non, pourquoi ?
15. Quels sont les enseignements majeurs tirés de la mise en œuvre du PCRSU ?
16. Quels pourrait être les axes d'intervention pour un programme similaire ?
17. Si le PCRSU devait se poursuivre, sur quels aspects devrait-on mettre l'accent ?
18. Autres commentaires et suggestions ?

Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE A L'ONU HABITAT

1. Quelle appréciation globale faites-vous du PCRSU (pertinence) ?
2. Quels sont selon vous les résultats clefs obtenus à ce jour par le programme ?
3. Quelles ont été, selon vous, les forces et les faiblesses :
 - Au niveau de la définition des objectifs du programme?
 - Au niveau de la mise en œuvre ?
 - Au niveau de la synergie et du partenariat entre les différentes parties prenantes ?
 - Au niveau de l'appui technique de l'ONU Habitat :
 - Facilitation dans la mise en œuvre

- Gestion des ressources humaine et financière
4. Quelles suggestions faites-vous pour corriger ces insuffisances ?
 5. Quelles appréciations faites-vous de l'organisation institutionnelle actuelle ?
 6. Quels pourrait être les axes d'intervention pour un programme similaire ?
 7. Si le PCRSU devait se poursuivre, sur quels aspects devrait-on mettre l'accent ?
 8. Autres commentaires et suggestions ?

Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX CONSULTANTS DU PCRSU

1. Quelles appréciations globales faites-vous du PCRSU (pertinence) ?
 2. Quelles ont été selon vous les forces et les faiblesses du projet?
 - Au niveau de la définition des objectifs du programme,
 - Au niveau de la mise en œuvre ;
 - Au niveau de la synergie et du partenariat entre les différentes parties prenantes.
 3. Quelles suggestions faites-vous pour corriger ces insuffisances ?
 4. Quelles appréciations faites-vous de l'organisation institutionnelle actuelle du programme ?
 5. Le PCRSU a-t-il eu des effets/impacts? Si oui, lesquels ?
 6. Quels pourraient être les axes d'intervention et les dispositifs institutionnel ou organisationnel pour un programme similaire à l'échelon national ?
 7. Si le PCRSU devait se poursuivre, sur quels aspects devrait-on mettre l'accent ?
 8. Autres commentaires et suggestions ?
- Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AU PNUD

1. Quelles appréciations globales faites-vous du PCRSU (pertinence) ?
2. Quels sont selon vous les résultats clefs obtenus à ce jour par le programme ?
3. Quelles ont été, selon vous, les forces et les faiblesses ?
 - Au niveau de la définition des objectifs du programme,
 - Au niveau de la mise en œuvre ;
 - Au niveau de la synergie et du partenariat entre les différentes parties prenantes ;
 - Au niveau de l'appui technique du PNUD :
 - Facilitation dans la mise en œuvre
 - Gestion des ressources humaine et financière
4. Quelles suggestions faites-vous pour corriger ces insuffisances ?
5. Quelles appréciations faites-vous de l'organisation institutionnelle actuelle ?
6. Quels pourrait être les axes d'intervention pour un programme similaire ?
7. Si le PCRSU devait se poursuivre, sur quels aspects devrait-on mettre l'accent ?

8. Autres commentaires et suggestions ?

Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX RESPONSABLES DES ARRONDISSEMENTS

1. Connaissez-vous le PCRSU ?
2. Si oui, quelles sont les réalisations du projet dans votre arrondissement ?
3. Quelle appréciation globale faites-vous du PCRSU et des réalisations ?
4. Que pensez-vous des réalisations du programme ? justifiez.
5. Les interventions du programme ont-elles pris en compte le genre ?
6. Avez-vous été impliqués dans la mise en œuvre du programme ?
7. Si oui, êtes-vous satisfaits de cette implication? justifiez.
8. Les actions du programme ont-elles produit des effets/changements ?
9. Si oui, lesquels ?
10. Quelles suggestions faites-vous si le programme devait être reconduit ?
11. Autres commentaires et suggestions ?

Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX CLS

1. Connaissez-vous le PCRSU ?
2. Si oui, quelles sont les réalisations du projet dans votre arrondissement ?
3. Que faites-vous comme activités ?
4. Quels sont les principaux bénéficiaires ?
5. Comment avez-vous participé à la réalisation de ces activités dans votre arrondissement?
6. Avez-vous impliqué les femmes dans vos activités ?
7. Les actions du programme ont-elles produit des effets/changements ?
8. Si oui, lesquels ?
9. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans votre activité et quelle suggestion faites vous pour les résoudre ?
10. Quelles suggestions faites-vous si le programme devait être reconduit ?
11. Autres commentaires et suggestions ?

Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX FEMMES AYANT PARTICIPE AUX FORA

1. Connaissez-vous le PCRSU ?
2. Si oui, quelles sont les réalisations du projet dans votre arrondissement ?
3. Quels sont les principaux bénéficiaires ?
4. Qu'avez-vous eu comme activités avec le programme?
5. Que pensez-vous des réalisations du programme ? justifiez.
6. Les actions du programme ont-elles produit des effets/changements ?
7. Si oui, lesquels ?
8. Quelles ont été selon vous les faiblesses de ce programme et quelles suggestions faites vous pour les résoudre ?
9. Quelles suggestions faites-vous si le programme devait être reconduit ?
10. Autres commentaires et suggestions ?

Merci pour votre collaboration !

GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX ANCIENS EXPERTS DU PCRSU

1. Quelles appréciations globales faites-vous du PCRSU (pertinence) ?
2. Quelles ont été selon vous les forces et les faiblesses du projet?
 - Au niveau de la définition des objectifs du programme,
 - Au niveau de la mise en œuvre ;
 - Au niveau de la synergie et du partenariat entre les différentes parties prenantes.
3. Quelles suggestions faites-vous pour corriger ces insuffisances ?
4. Quelles appréciations faites-vous de l'organisation institutionnelle actuelle du programme ?
5. Le PCRSU a-t-il eu des effets/impacts? Si oui, lesquels ?
6. Quels pourraient être les axes d'intervention et les dispositifs institutionnel ou organisationnel pour un programme similaire à l'échelon national ?
7. Si le PCRSU devait se poursuivre, sur quels aspects devrait-on mettre l'accent ?
8. Autres commentaires et suggestions ?

Merci pour votre collaboration !

Annexe 3 : Actions de renforcement des capacités

| Ateliers de renforcement des capacités organisés par la composante 1 - Période 2010-2012 | | | | | | | |
|--|--|--|-------------------------|-------|--------|--------|---------------|
| DATE | TYPE DE FORMATION | LIEU | NOMBRES DE PARTICIPANTS | | | | TOTAL GENERAL |
| | | | HOMMES | % | FEMMES | % | |
| 30 novembre au 03 décembre 2010 | Atelier de formation sur les techniques d'analyse de l'information sécuritaire | RAGEM | 28 | 77,78 | 8 | 22,22 | 36 |
| 19, 20, et 21 Octobre 2010 | Atelier sur la coproduction de la criminalité et la sécurité des femmes à Ouagadougou | Salle de délibération du conseil municipal à Ouagadougou | 69 | 75,82 | 22 | 24,18 | 91 |
| Du 8 au 11 février 2011 | Atelier sur l'institutionnalisation de la prévention intégrée de la criminalité a Ouagadougou. | Salle de délibération du conseil municipal à Ouagadougou | 70 | 76,09 | 22 | 23,91 | 92 |
| 21, 22, 23 et 24 Février 2011 | Un atelier de formation sur l'Observatoire de Sécurité de la Commune de Ouagadougou (OSCO) | Salle de réunion du PCRSU | 25 | 71,43 | 10 | 28,57 | 35 |
| du 27 juin au 1 ^{er} juillet 2011 | Atelier de prévalidation des rapports des études de diagnostic de l'insécurité urbaine à Ouagadougou | Salle de conférence de l'immeuble de la RAGEM | 80 | 80,00 | 20 | 20,00 | 100 |
| Du 6 au 10 septembre 2011 | Formation en Système d'information Géographique | RAGEM | 20 | 80,00 | 5 | 20,00 | 25 |
| Du 7 au 17 juin 2011 | Les fora de consultation avec les femmes | | 0 | 0,00 | 250 | 100,00 | 250 |
| 13 Octobre 2011 à septembre 2012 | Sensibilisation grand public | | 148383 | 92,90 | 11334 | 7,10 | 159717 |
| 7,8 et 9 décembre | Atelier de validation de la stratégie de prévention de l'insécurité à Ouagadougou | RAGEM | 50 | 56,18 | 39 | 43,82 | 89 |
| 28 ; 29 e 30 Août 2012 | Atelier de formation sur les techniques de communication avec les enfants | Ouagadougou | 25 | 55,56 | 20 | 44,44 | 45 |
| 28 et 29 mai 2012 | Atelier de sensibilisation et d'information sur les activités de L'Unité femmes et Mineurs | RAGEM | 15 | 37,50 | 25 | 62,50 | 40 |

| | | | | | | | |
|-------------------------|---|-------------|---------------|--------------|--------------|-------------|------------------|
| 13 Septembre 2012 | Lancement de la campagne de sensibilisation de 2000 ménages de la ville de Ouagadougou sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène publique | Ouagadougou | 1178 | 58,90 | 822 | 41,10 | 2000 |
| TOTAL | 12 | | 149943 | 92,26 | 12577 | 7,74 | 162520,00 |

Ateliers de renforcement des capacités organisés par la composante 2 - Période 2010-2012

| DATE | TYPE DE FORMATION | LIEU | NOMBRES DE PARTICIPANTS | | | | TOTAL GENE RAL |
|----------------------------------|---|---|-------------------------|-------|------------|-------|-------------------|
| | | | HOM MES | % | FEM MES | % | |
| 21, 22 et 23 Décembre 2010 | Formation de 50 formateurs en matière de prévention de l'insécurité dans la commune de Ouagadougou | Salle de mariage de la Mairie de Nongremassom | 24 | 96,00 | 1 | 4,00 | 25 |
| | | Salle de mariage de la Mairie de Sig-Noghin | 24 | 96,00 | 1 | 4,00 | 25 |
| 05, 06 et 07 Janvier 2011 | Information et sensibilisation de cent (100) personnes ressources (élus locaux, leaders d'opinions, autorités administratives décentralisées et déconcentrées, membres CLS et responsables d'associations) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissement de la commune de Ouagadougou | Salle de mariage de la Mairie de Boulmiougou | 75 | 75,00 | 25 | 25,00 | 100 |
| 05, 06 et 07 Janvier 2011 | Information et sensibilisation de cent (100) personnes ressources (élus locaux, leaders d'opinions, autorités administratives décentralisées et déconcentrées, membres CLS et responsables d'associations) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissement de la commune de Ouagadougou | Salle de mariage de la Mairie de Baskuy | 70 | 70,00 | 30 | 30,00 | 100 |
| 05, 06 et 07 Janvier 2011 | Information et sensibilisation de cent (100) personnes ressources (élus locaux, leaders d'opinions, autorités administratives décentralisées et déconcentrées, membres CLS et responsables d'associations) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissement de la commune de Ouagadougou | Salle de mariage de la Mairie de Bogodogo | 85 | 85,00 | 15 | 15,00 | 100 |
| 05, 06 et 07 Janvier 2011 | Information et sensibilisation de cent (100) personnes ressources (élus locaux, leaders d'opinions, autorités administratives décentralisées et déconcentrées, membres CLS et responsables d'associations) en prévention de | Salle de mariage de la Mairie de Nomgremassom | 76 | 76,00 | 24 | 24,00 | 100 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|-----|-------|----|-------|-----|
| | l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissement de la commune de Ouagadougou | | | | | | |
| 05, 06 et 07 Janvier 2011 | Information et sensibilisation de cent (100) personnes ressources (élus locaux, leaders d'opinions, autorités administratives décentralisées et déconcentrées, membres CLS et responsables d'associations) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissement de la commune de Ouagadougou | Salle de mariage de la Mairie de Sig-Noghin | 80 | 80,00 | 20 | 20,00 | 100 |
| Septembre 2011 | Formation des formateurs en prévention de l'insécurité dans la commune de Ouagadougou | Ouagadougou | 60 | 60,00 | 40 | 40,00 | 100 |
| Septembre 2011 | Formation de deux cents (200) agents de sécurité en prévention de l'insécurité dans la commune de Ouagadougou | Ouagadougou | 150 | 75,00 | 50 | 25,00 | 200 |
| 11 juin 2012 | Information et sensibilisation de cinq cents 100 jeunes scolaires (60%), étudiants (20%) et jeunes déscolarisés(20%) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissements de la commune de Ouagadougou. | Salle de mariage de la Mairie de Baskuy | 55 | 55,00 | 45 | 45,00 | 100 |
| Ateliers de renforcement des capacités organisés par la composante 2 - Période 2010-2012 | | | | | | | |
| 11 juin 2012 | Information et sensibilisation de cinq cents 100 jeunes scolaires (60%), étudiants (20%) et jeunes déscolarisés(20%) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissements de la commune de Ouagadougou | Salle de mariage de la Mairie de Nongremassom | 60 | 60,00 | 40 | 40,00 | 100 |
| 12 juin 2012 | Information et sensibilisation de cinq cents 100 jeunes scolaires (60%), étudiants (20%) et jeunes déscolarisés(20%) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissements de la commune de Ouagadougou | Salle de mariage de la Mairie de Bogodogo | 54 | 54,00 | 46 | 46,00 | 100 |
| 12 juin 2012 | Information et sensibilisation de cinq cents 100 jeunes scolaires (60%), étudiants (20%) et jeunes déscolarisés(20%) en prévention de l'insécurité dans les cinq (05) Arrondissements de la commune de Ouagadougou | Salle de mariage de la Mairie de Sig-Noghin | 65 | 65,00 | 35 | 35,00 | 100 |
| 13 juin 2012 | Information et sensibilisation de cinq cents 100 jeunes scolaires (60%), étudiants (20%) et jeunes déscolarisés(20%) en prévention de l'insécurité dans | Salle de mariage de la Mairie de Boulmiougou | 55 | 55,00 | 45 | 45,00 | 100 |

| | | | | | | | |
|-------------------------|---|--|-------------|--------------|------------|--------------|-------------|
| | les cinq (05) Arrondissements de la commune de Ouagadougou | | | | | | |
| 24 au 26 Septembre 2012 | Formation des formateurs en prévention de l'insécurité dans la commune de Ouagadougou (1 ^{er} groupe) | Salle de conférence du Palais de la Jeunesse Jean Pierre GUINGANE de Ouagadougou | 45 | 90,00 | 5 | 10,00 | 50 |
| 27 au 29 Septembre 2012 | Formation des formateurs en prévention de l'insécurité dans la commune de Ouagadougou (2 ^{eme} groupe) | Salle de conférence du Palais de la Jeunesse Jean Pierre GUINGANE de Ouagadougou | 42 | 89,36 | 5 | 10,64 | 47 |
| TOTAL | | | 1020 | 70,49 | 427 | 29,51 | 1447 |

Ateliers de renforcement des capacités organisés par la composante 3 - Période 2010-2012

| DATE | TYPE DE FORMATION | LIEU | NOMBRES DE PARTICIPANTS | | | | TOTAL GENERAL |
|----------------------------|---|---|-------------------------|--------------|----------|--------------|---------------|
| | | | HOMMES | % | FEMMES | % | |
| Du 26 au 30 septembre 2011 | Formation sur l'utilisation du logiciel « MapsSystems V2 » | Salle de Conférence SP/CNLPAL | 5 | 100,00 | 0 | 0,00 | 5 |
| Du 28 au 30 septembre 2011 | Formation sur la pratique efficiente du métier de standardiste et gestion du téléphone vert | IGEMA-Afrique, Cité An III | 3 | 100,00 | 0 | 0,00 | 3 |
| 08 juin 2012 | De validation du plan d'actions de lutte contre la prolifération des ALPC à Ouagadougou. | Salle de conférence de l'immeuble de la RAGEM | 27 | 84,38 | 5 | 15,63 | 32 |
| TOTAL | 3 | | 35 | 87,50 | 5 | 12,50 | 40 |